

## Chapitre premier

RÉGIME FRANÇAIS (1673-1758)

# GRANDEUR ET DÉCADENCE D'UN EMPIRE \*

### 1. LES PREMIÈRES EXPLORATIONS

Québec était à peine au monde que déjà les explorateurs, les missionnaires et les commerçants français empruntaient les seules voies possibles, le Saint-Laurent, le Richelieu et la rivière des Outaouais, pour pénétrer à l'intérieur du continent. Dès le 30 juillet 1609, le géographe Samuel de Champlain est rendu à Ticondéroga, à la tête du lac qui portera son nom. C'est là qu'il rencontre les Agniers (Mohawks) qu'il doit combattre en vertu d'une alliance franco-huronne datant de 1603; il fait feu de son arquebuse, tuant deux chefs ennemis. Victoire malheureuse, peut-être, mais qui ouvre une large voie vers l'Ouest et ce qu'on appellera « les pays d'en haut ».

Les noms d'explorateurs comme Étienne Brûlé, Jean Nicolet, Louis Jolliet, Robert Cavelier de La Salle; de missionnaires récollets tels que Louis Hennepin et Zénohe Membré; de missionnaires jésuites tels que Jacques Marquette, Jean et Jacques Lamberville; des pères jésuites du pays des Hurons, de la bourgade Saint-Ignace, (Maitland); enfin des sulpiciens Dollier de Casson et René de Brébant de Galinée sont mêlés à la découverte et à l'exploitation de rivières et de terres nouvelles.

---

\* La présente étude est la version française abrégée de l'Introduction présentée dans le numéro II de la série publiée par The Champlain Society : D' Richard A. Preston et D' Léopold Lamontagne, *The Royal Fort Frontenac*, Toronto University Press, 1958. C'est également la version abrégée d'une conférence prononcée devant le Club Newman de Kingston et la section de Kingston de l'Association des Humanités du Canada, ainsi que le condensé d'une conversation que l'auteur a imaginée entre deux officiers du Collège d'état-major de l'Armée canadienne, le Lcol J. A. Dextraze, DSO, OBE, et le capitaine Henri Golliez de Wippens, de l'Artillerie française, Staff College Annual Review, 1952.

Toutefois, cet envahissement ne se fait pas sans heurts, en particulier chez les Iroquois qui s'en prennent aux établissements français de Montréal et des alentours. Le 23 mars 1665, date à laquelle Louis XIV accorde à Jean Talon sa commission d'intendant de la Nouvelle-France, il lui recommande, entre autres choses, de prendre les mesures de protection nécessaires contre les Iroquois.

En Europe, la situation a bien changé. La France va atteindre l'un des sommets de son histoire avec le couronnement de son nouveau roi, Louis XIV et la nomination de son nouveau ministre des finances et des colonies, Jean-Baptiste Colbert. La paix restaurée en Europe, il est grand temps de s'occuper de la colonie lointaine du Canada. Heureuse coïncidence, celle-ci est dirigée par l'une de ses meilleures équipes administratives : un officier de carrière, le lieutenant-général Alexandre de Prouville, seigneur de Tracy, commandant de toutes les forces françaises en Amérique; Rémy de Courcelle, gouverneur de la Nouvelle-France et Jean Talon, nouvel intendant fort industrieux. Il ne manquait plus à cette équipe que des renforts militaires.

Dès son arrivée, Talon propose au roi de construire des forts aux deux extrémités ainsi que sur les rives nord et sud du lac Ontario, d'y affréter un petit navire afin de maintenir les Iroquois dans le respect de la puissance française et de les empêcher de traverser le lac pour aller chasser sur les territoires des nations indiennes alliées. Ces postes favoriseraient le commerce avec les Outaouais et, plus à l'ouest, avec les Miamis et les Illinois qui viennent échanger leurs pelleteries à Montréal et qui souvent se font saisir leurs prises en cours de route par les Iroquois; ceux-ci vont revendre ce butin aux Hollandais ou aux Anglais. Ces forts tiendraient les Cinq-Nations en échec et ils permettraient d'étendre l'hégémonie française jusqu'en Floride.

Ce projet a l'heur de plaire à Sa Majesté qui promet un millier de bons soldats, plus trois ou quatre cents hommes de troupe de la marine, ainsi que toutes les munitions, provisions et ressources nécessaires. À la suite des deux expéditions punitives de Tracy et de Courcelle qui ont plus ou moins réussi, les Indiens des deux rives du lac Ontario demandent des missionnaires. Les jésuites œuvrent déjà

sur la rive sud et les sulpiciens répondent en 1668 qu'ils sont prêts à participer. Il faut aussi organiser des expéditions pour cartographier le pays, explorer des mines prometteuses de cuivre et de fer et localiser les meilleures forêts. Ainsi, en cette période de paix relative, les autorités canadiennes, sans négliger de se préparer à la guerre, accordent une plus grande attention aux plans de réorganisation du commerce, de l'administration, de la colonisation et de l'évangélisation.

Pourtant, exposée à un peuple aussi remuant que les Iroquois et aux conflits d'intérêt des rivaux européens, la paix reste précaire. Les Cinq-Nations de la rive sud du lac Ontario n'osent pas attaquer les Français, mais des rumeurs voulant qu'ils se préparent à une rupture commencent à circuler. Les Iroquois rendent la guerre presque inévitable lorsqu'ils se mettent à chasser sur les territoires des tribus qui se sont placées sous la protection du roi et à leur voler leurs fourrures. Plus de douze mille livres de peaux de castors prennent ainsi la route de Boston et de New York. Talon, qui rapporte ces incidents à Colbert le 10 novembre 1670, présente une proposition qui prendra encore plusieurs années à se concrétiser : « Je suis fortement persuadé que s'y on fait un établissement sur le lac Ontario, que j'avais projeté de faire avant mon départ pour France, on tiendra les Iroquois dans le devoir, le respect et la crainte plus aisément avec cent hommes. »<sup>1</sup> En bon administrateur, Talon affirme qu'il est plus enclin à adopter ces plans qu'à rompre ouvertement avec les Iroquois.

Ce rapport ressemble de très près à un mémoire écrit par un missionnaire anonyme, très probablement un jésuite puisqu'il semble bien connaître les nations indiennes de la rive sud du lac, leurs points de traversée et leurs terrains de chasse. L'auteur de ce document décrit ce qu'il croit être avantageux pour le roi et la colonie en recommandant l'établissement d'un poste à l'entrée du lac Ontario, là où les Iroquois traversent normalement pour se rendre aux meilleurs terrains de chasse de la rive nord du lac. Talon avait déjà reçu des renseignements et peut-être des conseils de ce missionnaire lorsqu'il proposait la construction de deux forts quelques mois auparavant. Sur la lettre de l'intendant, Colbert note : « L'établissement sur le lac Ontario : Attendre ». Toutefois, un mois

plus tard, lorsqu'arrive une addition à la lettre du 10 octobre expliquant que, grâce à la construction de ces deux forts et du petit bâtiment, l'intendant entrevoyait un commerce très profitable et un moyen d'indemniser le roi de toutes les dépenses qu'il a assumées pour le maintien de la colonie, Colbert se montre plus réceptif et il ordonne de transmettre cette proposition à M. de Courcelle pour exécution. Sa réponse indique que le roi n'est pas en faveur d'envoyer des troupes pour empêcher les Iroquois de franchir l'extrémité orientale du lac Ontario, mais Sa Majesté et son ministre laissent la décision au gouverneur et à l'intendant.<sup>2</sup>

M. de Courcelle qui, en 1666, avait éprouvé des difficultés de navigation dans le haut Saint-Laurent, n'avait pas jugé bon à l'époque d'organiser une expédition punitive contre les Iroquois de la rive sud du lac Ontario, comme le roi le lui avait ordonné le 6 avril 1667. Au reste, Colbert, dans sa lettre du 11 mars 1671, avait dit que cette expédition n'était pas obligatoire, mais qu'il voyait d'un œil plus favorable l'idée de construire des forts destinés à contenir les Iroquois, à protéger les tribus indiennes amies et à empêcher le commerce des fourrures de passer aux mains des marchands anglais et hollandais. Il existait d'autres motifs — qui seront mentionnés plus tard dans le récit de l'expédition au lac Ontario par M. de Courcelle — notamment de prouver aux Cinq-Nations qu'une large embarcation de bois peut atteindre le lac Ontario aussi vite que des canots d'écorce; et, encore davantage, de faciliter, par le lac Ontario, l'accès aux rivières Ohio et Mississipi où l'on signale l'existence de mines d'or et d'argent.

En conséquence, au printemps de 1671, dès que le fleuve se libère de ses glaces, le gouverneur de Courcelle se rend à Montréal. Il propose alors son plan audacieux aux officiers et aux gentilshommes du pays qui devaient l'accompagner. Il commande la construction d'un bateau plat de deux à trois tonnes. Il le fait charger de provisions et le confie au commandement d'un sergent du nom de Champagne et à un équipage de huit soldats. Son projet de remonter les rapides avec ce bateau était considéré comme impossible aussi bien par les Français que par les Indiens qui devaient prendre part à l'expédition; toutefois, c'est bien cette initiative qui servira à ouvrir la route du Saint-Laurent et les Grands Lacs au trafic intérieur.

Le gouverneur quitte Montréal le 2 juin par voie terrestre, suivi le lendemain par cinquante-six combattants à bord de treize canots d'écorce et d'un bateau plat. Après avoir surmonté maintes difficultés, le détachement arrive à l'entrée du lac Ontario le 12 juin. Pour rassurer les Iroquois, de Courcelle dépêche aux missionnaires une missive annonçant que ses intentions sont tout à fait pacifiques. Il effectue une reconnaissance de la région pour découvrir l'emplacement le plus favorable à la construction d'un fort et les meilleures terres. Le même jour, le détachement rembarque pour le voyage de retour. L'expédition n'a duré que quinze jours.<sup>3</sup>

M. de Courcelle avait atteint deux de ses principaux objectifs. Il avait effrayé les Iroquois qui étaient sur le point de déclencher la guerre contre les établissements français et algonquins. Il avait également trouvé à l'entrée du lac Ontario un endroit favorable à la construction d'un fort. Toutefois, il n'eut pas le temps de jouir du fruit de son entreprise audacieuse. Il fut relevé de ses fonctions le 7 avril 1672. Le même jour Louis XIV nommait un autre gouverneur, Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac qui, arrivé à Québec au début de septembre, se met immédiatement au travail avec l'intendant. Il saisit rapidement l'importance du projet de construction d'un fort à l'entrée du lac Ontario et, le 2 novembre, il annonce au ministre des colonies, M. Colbert, qu'il a l'intention de visiter la région de Cataracoui le printemps suivant, afin d'examiner l'endroit, de juger de son importance stratégique et de voir s'il serait possible d'y fonder un établissement qui protégerait la mission des sulpiciens dans la baie de Quinté.

Le temps presse plus que jamais. Les Iroquois, stimulés par leurs puissants amis les Anglais, sont censés négocier avec les Outaouais de la rive nord du lac un traité qui leur permettrait d'échanger toutes sortes de marchandises contre des fourrures en un endroit situé à la jonction du fleuve Saint-Laurent et du lac Ontario. Frontenac a reçu à la fois des sulpiciens et des jésuites, qui œuvrent sur les deux rives du lac, des rapports concernant ces rumeurs très sérieuses. Et pourtant, le nouveau gouverneur ne dispose d'aucunes troupes, d'aucunes ressources financières; il manque de munitions et de canots; par contre, l'ennemi connaît bien la faiblesse de la colo-

nie. Malgré tout, Frontenac reste convaincu qu'il doit se rendre au lac Ontario et y établir un poste sans plus tarder.

Il essaie de camoufler sa pénurie d'hommes et de matériel en exploitant tous les moyens restreints dont il dispose. Il s'emploie d'abord à donner à cette expédition l'apparence d'une visite de courtoisie à toutes les nations alliées et amies du gouvernement de Sa Majesté. Sans trop donner de publicité à ce projet, il invite les meilleurs officiers du pays et réquisitionne des hommes et des canots dans chaque village. Comme l'a fait son prédécesseur, M. de Courcelle, pour montrer aux Iroquois que les rapides ne sont pas des obstacles insurmontables à la navigation lourde, il fait construire deux bateaux plats, les fait peindre de couleurs brillantes et il les arme même de petites pièces d'artillerie.

En revanche, pour calmer les inquiétudes des Iroquois soupçonneux, il délègue chez eux l'un des meilleurs officiers de la colonie qui revient justement d'une excursion dans les pays d'en haut et qui connaît bien les Indiens pour avoir passé environ trois ans parmi eux. Il s'agit de Robert Cavelier, Sieur de La Salle, jeune explorateur débarqué à Montréal en 1666. Il vient de Rouen, a fait ses études chez les jésuites où il a été novice pendant neuf ans sous le nom de frère Ignatius. Son frère Jean est prêtre de Saint-Sulpice dont la congrégation possède la seigneurie de Montréal et qui concède à Robert le fief de Lachine. C'est là que tout en défrichant sa terre, La Salle apprend la langue algonquine en compagnie des Indiens qui lui racontent maintes histoires au sujet de la région des Grands Lacs au-delà des missions des jésuites et de la Belle Rivière (Ohio) coulant vers la Mer du Sud. La découverte de cette voie d'eau devient son ambition du moment; mais pour une telle expédition, il lui faut des sous. Il remet une partie de sa seigneurie aux sulpiciens pour un montant d'argent et des provisions atteignant la somme de 1 000 livres et il en vend une autre partie à Jean Milot au prix de 2 800 livres. Le 6 juillet, il vend le reste de ses terres aux marchands Jacques Le Ber et Jean Lemoine au prix de 600 livres. Il se met en route le 9 juillet 1669. Il voyage en compagnie de deux sulpiciens, Dollier de Casson et Galinée, puis s'en sépare pour se rendre explorer la Belle Rivière. Il n'est pas sûr qu'il ait atteint son objectif; à bout

de ressources, il rentre à Ville-Marie à l'été de 1670, mais seulement pour le temps de se réapprovisionner et d'organiser sa deuxième expédition qui devait le mener jusqu'au territoire des Illinois, à la latitude de 36°. <sup>4</sup> Il revient en 1672 au moment où le nouveau gouverneur met sur pied son expédition au lac Ontario.

Ainsi, au printemps de 1673, Frontenac ne pouvait trouver un meilleur ambassadeur. Il lui enjoint de quitter Montréal dès la fonte des glaces, de se rendre à Onondaga (Syracuse) sur la rive sud du lac Ontario et d'inviter toutes les nations des régions environnantes à déléguer des représentants à la baie de Quinté vers la fin de juin, date reportée plus tard à la période entre le 15 et le 20 juillet.

Enfin, le gouverneur, après avoir rassemblé près de 120 canots, deux bateaux plats et quelque 400 hommes, se met en marche le 29 juin 1673 pour ce voyage très périlleux, mais aussi fort important. Tout ce grand déploiement de troupes et de bagages n'atteint la tête des rapides que le 9 juillet à un endroit qu'on croit être Chimney Point (Lisbon, N.Y.). C'est là que Frontenac prend une décision cruciale. À 18 heures ce soir-là, deux canots iroquois arrivent au campement porteurs de lettres de La Salle annonçant au gouverneur que plus de 200 Indiens, malgré leur hésitation, ont enfin accepté de le rencontrer à Quinté. La Salle rapporte qu'ils se sentent jaloux qu'Onontio (le gouverneur) se rende à ce village; ils croient qu'il préfère les Indiens de Quinté à ceux qui habitent la rive sud du lac. Cette nouvelle inquiète Frontenac qui réunit aussitôt les officiers supérieurs de son escorte. Il étudie une carte dressée par La Salle; il écoute les différents avis exprimés au sujet du choix de Quinté ou de l'embouchure de la rivière Cataracoui en tant que futur emplacement du poste français. Voir carte des principaux forts, page 67.

## 2. QUINTÉ OU CATARACOUÏ

À la suite d'une longue discussion, le gouverneur décide que, pour calmer la jalousie des Iroquois, il s'arrêterait à l'embouchure de la rivière Cataracoui sur une pointe qui, selon la carte de La Salle et quelques autres informateurs, pourrait bien fournir l'emplacement voulu pour le prochain fort. Le gouverneur renvoie donc à Quinté les

deux missionnaires qui sont venus l'accueillir, Messieurs de Fénelon et d'Urfé. Ceux-ci devaient prier les Iroquois qui s'y étaient rassemblés de rester à la mission jusqu'à avis contraire. Le 10 juillet, l'expédition se remet en marche en colonne serrée et le 12, elle arrive à l'entrée du lac. Là, Frontenac n'étant pas sûr des desseins des Iroquois, mais soucieux de les impressionner par la dignité du représentant de Sa Majesté, dispose ses troupes en ordre de bataille. Puis, M. d'Urfé revenu de Quinté, et les capitaines des Cinq-Nations, accompagnés de leurs orateurs, se dirigent en canots vers la flottille française pour rencontrer le gouverneur. À la suite des échanges rituels de civilités, les chefs iroquois conduisent Frontenac à l'embouchure de la rivière Cataracoui, dans une petite baie située «à une portée de canon de l'entrée.»

Frontenac trouve l'endroit absolument propice à ses desseins. Il met pied à terre; puis, après avoir examiné les lieux, il explore en canot les deux rives de l'embouchure de la rivière jusqu'à 20 heures. Au cours de sa reconnaissance, il trouve ce qu'il cherchait — des terres propres à la culture et recouvertes de bois d'œuvre et de chauffage, un port abrité et un excellent poste d'observation sur une pointe voisine. Il ne pouvait exister de meilleur endroit pour bâtir le fort. Toutefois, il était trop tard ce soir-là pour se mettre au travail, voire pour tenir ou amorcer le cérémonial de la réunion du conseil avec les Indiens. Cette réception et les travaux de construction sont donc remis au lendemain matin.

Au lever du jour le 13 juillet, on sonne le réveil et, à 7 heures, les quatre cents hommes sont en armes et forment un double cordon autour de la tente du comte de Frontenac, la garde revêtue de l'uniforme bleu français. De grandes voiles sont étendues sur le terrain devant la tente du gouverneur. Les 60 sachems indiens, étonnés de voir de si somptueux préparatifs, s'avancent entre les soldats armés et viennent s'asseoir sur les voiles étendues par terre. Au centre, brûle un feu sacré. Les Indiens fument leur pipe en silence pendant quelque temps, puis Garakontié commence la série de discours que doivent prononcer les chefs de chaque tribu, suivis de la présentation de présents. Les Cinq-Nations — Onontagués, Agniers, Onneyouts, Goyogouins et Tsonnontouans — sont représentées. Le



gouverneur répond à leur adresse et leur offre six brasses de tabac. À la fin de la seconde partie de son discours, il présente à chaque nation un fusil; des pruneaux et des raisins pour les femmes; du vin, du brandy et des biscuits pour les hommes.

M. Charles Lemoyne traduit les discours et l'assemblée se disperse pour le dîner. Frontenac invite à sa table l'orateur des Iroquois, le grand Toronteshati, qui avait un penchant favorable envers les Hollandais plutôt que les Français et qui exerçait une influence considérable parmi les chefs indiens. Le gouverneur dut répéter cette pratique à chaque repas et inviter chaque fois deux ou trois chefs.

Tout de suite après-dîner, l'ingénieur Randin commande aux hommes de commencer à abattre les arbres. Tout le monde travaille avec tant de diligence que le soir du 14 juillet, l'emplacement du fort est presque tout déblayé. Il y a danse le soir. Le matin du 17, nouvelle assemblée à 8 heures selon le même rituel que la première fois. Le gouverneur, dans un discours plus élaboré, expose aux Indiens ses instructions concernant la religion, la paix, le commerce, les alliances et l'apprentissage du français. Il leur offre ce qui est considéré comme des présents magnifiques : quinze canons, une quantité de poudre et de plombs de toutes sortes, des pierres à feu, vingt-cinq manteaux, chemises et paires de chaussettes, cinq paquets de colliers de perles et cinq par-dessus. Après le gouverneur, les Hurons qui assistent aussi à l'assemblée s'adressent aux Iroquois et leur offrent des colliers de perles. Les Iroquois les remercient, mais demandent d'attendre au lendemain avant de donner une réponse plus complète.

L'après-midi du 18, les Iroquois rendent visite à Frontenac et l'assurent de leur entière soumission. Ils acceptent avec joie l'établissement fondé à Cataracoui. sollicitent la protection du gouverneur contre les Andastes et signent un traité de paix avec les Algonquins. Ils renouvellent leur demande au gouverneur de fixer les prix des marchandises françaises, ce qu'il ne peut faire pour le moment selon sa réponse. Frontenac leur parle de façon très amicale en essayant de les convaincre d'envoyer quelques-uns de leurs enfants dans les écoles françaises à Québec.

Le 20 juillet, les travaux de construction sont terminés; plus de 20 arpents de terre sont défrichés. À l'intérieur du fort se dressent une habitation de 46 pieds de long et un magasin de 20 pieds. Les Indiens viennent prendre congé du comte de Frontenac, puis se dirigent par groupes vers leurs villages respectifs sur la rive sud du lac, vers le lac Champlain et Montréal ou vers Ganneious (Napanee) et Quinté, tous satisfaits du conseil de paix. Ce soir-là, le gouverneur reçoit de M. de Fénelon un message lui annonçant que plus d'une centaine de délégués des villages desservis par la mission des sulpiciens projettent de se rendre à Cataracoui lui présenter leurs respects. Ils y arrivent le 21 sous la conduite du capitaine général des Cinq-Nations. Le 23, le gouverneur leur accorde une audience durant laquelle les deux parties expriment les mêmes intentions pacifiques et amicales. Ensuite, le gouverneur fait entreposer les provisions et les munitions dans le fort, nomme le père Gabriel de la Ribourde, un récollet, aumônier de la place, et il forme la garnison et le groupe de travail qui doivent rester sur les lieux. La plupart de ses brigades de canots avaient déjà quitté; il n'avait retenu près de lui que sa garde personnelle et sa suite. Le matin du 27, Frontenac entreprend le voyage de retour. Le 28, il rencontre le convoi tant attendu de vingt-cinq canots qui transportent au fort les provisions d'une année pour 30 hommes. Il débarque à Lachine et arrive à Montréal le 1<sup>er</sup> août.<sup>5</sup>

Dix jours plus tard, de passage à Techirogen (Madison County, N.Y.), La Salle écrit au gouverneur pour lui confirmer les bonnes dispositions des Iroquois. Afin de compenser pour les présents si médiocres qu'ils lui ont offerts, ils semblent disposés à envoyer quelques-uns de leurs enfants étudier à Québec. Le père Jean Lamberville, l'un des missionnaires jésuites le mieux accepté auprès des Iroquois, se rend d'Onondaga (Syracuse) voir La Salle à Techirogen. Dans une lettre à Frontenac, le père jésuite lui décrit l'immense effet que son voyage a produit sur les nations iroquoises. Dans une brève note écrite de sa mission le 29 octobre, le même père va jusqu'à dire que, n'eût été sa récente visite, les Iroquois n'auraient pu résister aux offres alléchantes faites par les Hollandais et que les Français des bords du lac Ontario seraient soit morts, soit chassés de leur territoire.



*LOUIS HENRI BUADE,  
COMTE DE PALLUAU  
ET DE FRONTENAC  
(1622-1698)*

*Nouvellement nommé  
gouverneur de  
la Nouvelle-France,  
Frontenac fonde le fort  
qui porte son nom  
en 1673; ce sera  
le berceau de la ville  
de Kingston.*

Source :  
Archives nationales  
du Canada / C7183

Le gouverneur ne pouvait être plus satisfait de cette information et, dans son rapport à Colbert, il décrit en détail sa visite à Cataracoui ainsi que les avantages du fort qu'il a réussi à faire construire en un si court temps et à si peu de frais pour le roi. Pour renforcer les gains obtenus par sa diplomatie, il annonce également au ministre qu'il a dépêché des charpentiers au Fort Frontenac pour y faire construire une galère qui surveillerait le lac et contrôlerait ainsi le commerce des fourrures sur les deux rives. Il projette même de faire construire un autre bâtiment sur le lac Érié qui, en donnant accès aux lacs supérieurs, faciliterait l'avancement de la religion, du commerce et l'expansion des territoires de Sa Majesté.

Le comte de Frontenac avait entrepris cette excursion dans des conditions financières lamentables. Il avait obtenu un peu d'aide pécuniaire de l'intendant et du matériel des magasins du roi; mais il avait fait d'importantes avances à même sa propre bourse, voire usé de son propre crédit pour fournir des provisions. Il avait envoyé des vaches, des cochons et des poules à la garnison et fait livrer toutes les marchandises d'échange pour l'hiver et le printemps. Il propose maintenant de fonder une compagnie des principaux négociants du pays qui entrevoyaient tirer de plantureux profits de ce poste. Deux riches commerçants, MM. Bazire, de Québec, et Le Ber, de Montréal, finissent par obtenir de Frontenac une entente leur permettant d'approvisionner le fort, sans qu'il en coûte un sou au roi. Toutefois, il y a une sérieuse objection à la création de cette compagnie à cause du monopole de la traite des fourrures déjà concédé sur une base de dix pour cent à M. De Villeray par la Compagnie du Canada qui finançait à l'époque la colonisation de la Nouvelle-France, surtout à même le commerce des pelleteries.

Éloignée du théâtre des opérations canadiennes, la cour de France n'était pas portée à encourager de grands projets d'expansion favorisés par quelques missionnaires et par les dirigeants du pays tels que Talon, Frontenac et La Salle. Le roi en avait trop entrepris en Europe pour s'intéresser à la création d'un nouvel État outre-mer qui ne pouvait être peuplé qu'en exploitant dangereusement les ressources du territoire métropolitain. Colbert écrit donc à Frontenac de transmettre les instructions de Sa Majesté à l'effet qu'il doit éviter les longs

voyages dans le haut Saint-Laurent, empêcher les colons de s'éloigner autant qu'ils l'ont fait dans le passé et cesser de songer à pousser les découvertes à l'intérieur du pays. À cette règle, il ne peut y avoir que deux exceptions : la première s'applique aux terres nécessaires au commerce français; la seconde a trait aux terres que d'autres pays pourraient utiliser pour nuire au commerce français. Cependant, comme le ministre ajoute qu'aucun de ces endroits n'existe, il devient manifeste que Sa Majesté n'a pas vu d'un œil favorable la construction du Fort Frontenac et qu'Elle n'approuve pas la conduite du gouverneur dans cette affaire, peu importent les raisons qui l'ont motivée ainsi que les témoignages sympathiques que les missionnaires ont pu recueillir.

La décision du roi était conforme à sa politique consistant à coloniser les bords du bas Saint-Laurent et la côte Atlantique et à protéger leurs communications avec la France, plutôt que de pénétrer dans les vastes étendues forestières et de courir après les Indiens pour leur montrer leurs prières ou acheter leurs fourrures. Il préférerait que ces gens viennent à Montréal, à Québec ou à d'autres centres bien établis pour y apprendre à servir Dieu, à s'y instruire en français et y échanger leurs pelleteries. Pour résister aux nouvelles attaques des Sauvages, il croyait qu'il valait mieux renforcer les peuplements existants, instruire tous les sujets aptes au combat et prendre des mesures défensives appropriées.

Sans doute irrité par le manque d'intérêt du roi envers le succès de son entreprise, Frontenac écrit carrément au ministre que, nonobstant les résultats remarquables obtenus par ladite construction, il ira « l'année qui vient, si c'est nécessaire, démolir le fort avec autant de joie que j'ai eu du plaisir à le voir construire. »<sup>6</sup> D'un autre côté, le roi pouvait difficilement se montrer insatisfait, car le fort ne lui avait rien coûté. Après une année d'opération, bon nombre d'Indiens, qui avaient l'habitude de commercer avec les Anglais, s'étaient présentés dans des postes français, surtout à Montréal où, à un moment donné, plus de 800 Iroquois et Outaouais s'étaient rassemblés pour échanger leurs fourrures et où ils furent reçus généreusement et catéchisés vigoureusement. En outre, les chefs iroquois, selon l'invitation qui leur avait été faite au Fort Frontenac, avaient

envoyé, contre toute attente de la plupart des missionnaires, huit de leurs enfants à Québec chez les ursulines et chez les jésuites. Le roi reconnaît les avantages de ce fort en 1675 et il finit par accorder son aval au voyage de Frontenac, quatre ans après coup.

De ce qui précède, il semble facile de conclure que Louis XIV, occupé par sa guerre contre l'Espagne et par la construction du château de Versailles, n'avait pas d'argent, d'armes, ni de soldats à envoyer dans cette lointaine colonie; qu'il tenait à ce qu'elle s'auto-suffise et qu'il n'avait même pas envisagé d'adopter les plans que ses représentants coloniaux lui soumettaient. Son opposition à l'établissement du Fort Frontenac constitue l'un des plus beaux exemples de sa politique territoriale timorée. Il n'a pas abandonné vraiment les pays d'en haut, mais son intention consistait sûrement en un regroupement des ressources dans une région si restreinte qu'elle ouvrait les portes de tout un continent à des rivaux plus ambitieux.

Dans la colonie, un administrateur astucieux comme Talon et un brillant stratège comme Frontenac avaient compris que la Nouvelle-France ne pourrait survivre en se contentant de coloniser les bords du Saint-Laurent. Talon avait prévu, sinon conçu le Fort Frontenac comme un poste qui servirait à l'exploration et à l'occupation de l'Ouest. Frontenac l'a construit premièrement pour maintenir à l'intérieur des limites de la colonie le seul produit profitable à son économie, à la faveur de la paix assurée avec les Iroquois, tout en contenant les ambitions territoriales des Hollandais et des Anglais; deuxièmement, pour protéger les missionnaires dans leur tâche d'évangélisation et d'instruction des Indiens; troisièmement, pour parvenir aux lacs supérieurs et, en particulier, au lac Érié où il demande la permission de construire une autre barque qui permettrait d'atteindre les mines découvertes sur le lac Supérieur et de poursuivre vers le Sud en vue de restreindre l'expansion espagnole. En tout cas, pour le moment, la construction du Fort Frontenac sert à conserver aux Français le commerce des fourrures sur les deux rives du lac Ontario, mais aussi à rehausser le prestige militaire et politique de Sa Majesté « le Roi soleil » à l'intérieur et même à l'extérieur de la colonie.

Cependant, au lieu de s'y enrichir, Frontenac avait englouti dans ce fort près de 14 000 livres de sa fortune personnelle. Il recommande maintenant au roi de concéder à La Salle une seigneurie autour du fort en échange de l'obligation d'en assurer la protection.

### 3. UN SEIGNEUR DE PASSAGE

Le commandement du fort est donc confié à La Salle. Il y exerce directement son autorité entre le mois d'août 1673 et le début de 1674. Deux semaines après que l'expédition française eut quitté le nouveau fort, on retrouve La Salle sur la rive sud à Techirogen d'où il écrit au gouverneur ses commentaires louangeurs concernant l'impression que celui-ci a faite sur les Iroquois. Ensuite, il passe l'hiver à Ville-Marie, logeant chez son créancier, M. Le Ber. Il est probable que ce riche marchand (qui avait commandité en partie l'expédition de Frontenac à Cataracoui de même que les explorations antérieures de La Salle) désirait recouvrer ses avances. Nous savons que Frontenac avait proposé au roi d'accorder l'entretien du fort à des négociants, entre autres M. Le Ber. D'autre part, La Salle, sans refuser d'honorer ses dettes, tient à garder le Fort Frontenac hors de portée de ses créanciers. Il commandait le poste depuis quelques mois; c'était une étape idéale pour ses futures explorations vers la Mer du Sud; s'il obtenait une concession de terres, accompagnée de privilèges commerciaux, il serait probablement en mesure de rembourser ses dettes. Il a sûrement abordé le sujet avec le gouverneur qu'il avait servi fidèlement et qui le tenait en haute estime.

La Salle n'eut donc pas de difficulté à convaincre Frontenac de céder ce fort lointain, non pas à Le Ber ou à Bazire, mais bien à son dévoué serviteur. L'explorateur a même rédigé un mémoire dans lequel il offre de maintenir le poste à ses frais, voire de rembourser le coût de son établissement à la condition qu'on lui concède le fort et les terres adjacentes en seigneurie. Frontenac approuve le mémoire de La Salle et lui conseille de se rendre en France le présenter en personne au ministre. La Salle ne pouvait avoir une meilleure chance et il accepte volontiers la proposition. Le comte lui prépare un témoignage chaleureux à l'adresse de Colbert.<sup>7</sup>

Le ministre reçoit La Salle en audience. Le visiteur dut être très convaincant puisqu'il obtint les droits seigneuriaux sur le Fort Frontenac et des lettres de noblesse. En retour, il s'engage à maintenir dans le poste une garnison aussi forte que celle de Ville-Marie, à rembourser à Frontenac tous les frais de son expédition, à attirer des colons indiens et français, à bâtir une église et à y entretenir un père récollet. Ces arrangements sont confirmés par un décret royal daté de Compiègne, le 13 mai 1675. Toutefois, pour ce titre de noblesse et quatre lieues sur une demie lieue de terres lointaines, deux îles et le droit de chasse et pêche, La Salle devait payer un bon prix : 10 000 livres à Frontenac, le salaire de vingt travailleurs employés exclusivement pendant deux ans au défrichement des terres, la solde et les allocations des militaires de la garnison, la subsistance d'un prêtre et le coût de remise en état de défense du fort.

C'est bien beau, mais La Salle est sans le sou. Il est même assez endetté. Il lui faut maintenant trouver les fonds nécessaires pour remplir ses engagements. Au Canada, il est peu probable que M. Le Ber veuille lui consentir un nouveau prêt. Il se tourne donc vers sa famille qui lui fournit tout le numéraire voulu. Il s'embarque à La Rochelle et débarque à Québec où il est en mesure de rembourser les 10 000 livres au Sieur Bazire. Il lui en coûte 25 000 de plus pour honorer d'autres dettes et préparer de nouvelles explorations depuis sa seigneurie. Le 12 octobre 1675, il prête serment d'allégeance en présence du comte de Frontenac.<sup>8</sup>

Le nouveau seigneur gagne ensuite Cataracoui, ses canots remplis de toutes sortes de marchandises et de matériaux. Il est accompagné de soldats, de matelots, de maçons, de charpentiers, d'un forgeron, d'un armurier et d'autres artisans. Il démolit complètement les fortifications de bois érigées hâtivement par Frontenac et il dresse un autre rempart flanqué de bastions, soit une forteresse deux fois plus grande que la première; trois murs sont en pierre d'un mètre d'épaisseur et 12 pieds de hauteur; le quatrième mur est fait d'une palissade de bois. À l'intérieur, il aménage une habitation en billes équarries, de cent pieds de long, une forge, un corps de garde, des quartiers d'officiers, un puits et une vacherie. Il fait creuser une douve de trois verges de large autour du fort et un fossé en travers de



la péninsule. Ses charpentiers se hâtent de construire une barque appelée *Frontenac* et trois autres petits bateaux.

Lorsque Frontenac rend visite au fort en septembre 1677, la construction est déjà bien avancée. Le 7, le gouverneur passe en revue ses effectifs. Outre La Salle et son fidèle lieutenant La Forest, il y a deux pères récollets, Louis Hennepin (qui avait traversé l'Atlantique à bord du même bateau que La Salle) et Luc Buisset, le Sieur Jean Péré, commerçant de fourrures établi sur un îlot en aval de la rivière Cataracoui, une garnison d'une quinzaine d'hommes, autant d'ouvriers et deux familles de colons français.

Nous apprenons par le père Hennepin que les Indiens avaient dressé une croix d'une hauteur extraordinaire, puis construit une cabine pour les missionnaires et une chapelle, près du fort, du côté du lac et qu'il y avait une quarantaine d'habitations entre la chapelle et le fort.<sup>9</sup> Le 22 mars 1677, La Salle concède un terrain, près du lac, aux récollets. Il y avait également une bonne étendue de terres déjà défrichées et ensemencées de maïs et de pois autour de l'établissement. La grange, construite à une centaine de pas du fort, abritait des volailles et des bestiaux. La récolte était abondante. Les Indiens groupés autour de ce peuplement, apprenaient la langue et les manières françaises, ainsi que des prières. La population, y compris les indigènes, atteignait les environs de deux cents âmes. La Salle avait plus que rempli les conditions établies par le roi. En conséquence, à la suite de la revue faite par le gouverneur, il remet tout en ordre, laisse ses instructions à La Forest et part pour Québec à temps pour monter à bord de l'un des derniers vaisseaux en partance pour la France en novembre 1677. Il a toujours en tête son projet de découverte de la Mer du Sud et sa seigneurie du Fort Frontenac, au-dessus des rapides du Saint-Laurent, sera la nouvelle base de sa lointaine expédition.

À Paris, il obtient une nouvelle audience de Colbert. Nous avons vu que le roi et le ministre étaient opposés à l'expansion de la colonie au-delà de Montréal. Ils avaient accepté l'établissement du Fort Frontenac comme un fait accompli. Cette fois, La Salle est en meilleure position qu'il y a deux ans. Il avait réussi sa première entreprise.

Maintenant, lorsqu'il demande la permission d'explorer la région occidentale de l'Amérique du Nord entre la Nouvelle-France, la Floride et le Mexique, il est déjà en droit d'appliquer les mêmes méthodes dont il s'est servi pour établir le Fort Frontenac. Aussi, le 12 mai 1678, le roi approuve-t-il son plan « de travailler à la découverte de la partie occidentale de notre dit pays de la Nouvelle-France..., de construire des forts aux lieux où vous estimerez nécessaires... aux mêmes clauses et conditions que du Fort Frontenac... »<sup>10</sup>

La Salle avait supplanté ses rivaux Jolliet et Le Ber qui convoitaient le riche pays des Illinois; ses plans de construire deux forts, l'un à l'entrée du lac Érié et l'autre au pays des Illinois avaient été approuvés. Toutefois, pour obtenir sa commission et pour évincer ses rivaux, La Salle a dû y mettre le prix en retour des faveurs d'un fripon du nom de Bellinzani, directeur du Commerce sous Colbert. Il lui en a coûté 12 000 livres et une grosse allocation de 6 000 livres pendant six ans. Pour répondre aux exigences de ce fonctionnaire, La Salle dut recourir de nouveau à sa famille. Il obtint également d'un monsieur Plet, son cousin, plus de 16 000 livres de marchandises, plus 4 000 livres du Sieur Simounet, 6 000 livres du Sieur Dumont et 24 000 livres du Sieur Raoul.<sup>11</sup>

Mieux considéré à la cour, mais plus endetté que jamais, La Salle rembarque à La Rochelle en juillet 1678, accompagné par Henri de Tonti, un pilote, quelques matelots et artisans, une trentaine d'hommes en tout. Il a acheté des ancres, des agrès, des armes et autres nécessités. Il débarque à Québec à la fin de septembre et expédie immédiatement tout ce matériel et des provisions au Fort Frontenac. D'abord retenu à Québec pour assister le 10 octobre à une réunion convoquée par le gouverneur et l'intendant, à laquelle les dix personnes les plus importantes du pays vont discuter de la traite de l'eau-de-vie avec les Indiens, il est ensuite retardé par une longue maladie de cinq semaines. Toujours accompagné de Tonti, La Salle quitte Québec le 10 novembre, s'arrête à Montréal et part enfin pour le Fort Frontenac le 26; il y arrive le 16 décembre.

Il y apprend que La Motte de Lucière et le père récollet Louis Hennepin sont déjà rendus au pied du lac Érié avec 16 hommes et les

matériaux requis pour construire une barque au-dessus des chutes de Niagara. La Salle et Tonti décident de partir sur-le-champ, car les eaux sont sur le point de geler. Ils se font accompagner par 12 hommes et ils remplissent la barque de provisions. Ils mettent d'abord pied à terre à la baie Irondequoit (près de Rochester, N.Y.) pour discuter avec les Tsonnontouans de la construction d'un fort à Niagara. Puis, La Salle part à pied, tandis que le pilote navigue le long de la rive sud du lac. Hélas ! une nuit, la barque frappe un récif et coule avec une grande partie des provisions. À Niagara, on met en chantier la nouvelle barque, le *Griffon*, ainsi que le nouveau Fort Conti. Cependant, en janvier, les provisions sont si basses que La Salle décide de retourner se ravitailler au Fort Frontenac. Au début de mai, il envoie une autre barque chargée de nourriture, d'agrès et de marchandises d'échange. Tonti ramène la barque remplie de pelleteries que La Salle expédie à Montréal.

Puis il décide de poursuivre son rêve et d'aller explorer la Louisiane. Il confie de nouveau le commandement du Fort Frontenac à son fidèle lieutenant La Forest et il lui concède, le 10 juin 1679, la seigneurie de Belle Isle avec les îlots adjacents ainsi que les droits de chasse, de pêche et de traite de ses propres marchandises contre des pelleteries. Il apprend qu'à Montréal, ses créanciers, notamment La Chesnaye, Le Ber et le plus violent de tous, son frère sulpicien, Jean Cavellier, ont saisi tous ses biens, ses fourrures venues du Fort Frontenac et même le lit de son secrétaire. Mais rien ne saurait décourager le jeune explorateur. Il part dans un canot pour le nouveau Fort Conti, qui comprend une habitation ordinaire entourée d'une palissade, dans laquelle il laisse une petite garnison. Il s'embarque ensuite à bord du *Griffon*, le 7 août 1679, avec 30 hommes, trois pères récollets et tous les fusils, vivres et effets nécessaires pour sa lointaine expédition. Le 18 septembre, il renvoie sa barque chargée de fourrures du lac des Illinois à Michillimakinac.

Après toutes sortes d'accidents, il finit par arriver au village des Illinois le 1<sup>er</sup> janvier 1680. Il y construit une autre barque et un nouveau fort qu'il appelle Crève-cœur en raison des nombreux désastres récents. Toutefois, le 1<sup>er</sup> mars, ne recevant aucune nouvelle du *Griffon* ni de son équipage, il décide de rentrer en hâte au

Fort Frontenac. Il arrive à Niagara le 21 avril où il apprend que le *Griffon* a péri corps et biens, une perte estimée à 40 000 livres. Il est doublement affligé par un autre naufrage, celui du *Saint-Pierre*, coulé dans le golfe Saint-Laurent avec toute sa cargaison de marchandises expédiées de France. Il arrive au Fort Frontenac le 6 mai, puis à Montréal à la fin du mois. La semaine suivante, il repart pour le Fort Frontenac où, le 22 juillet, pendant qu'il s'occupe des préparatifs de voyage, il reçoit de son lieutenant Tonti un rapport disant que ses hommes ont déserté après avoir volé les marchandises et détruit les défenses. La Salle réussit à capturer la plupart de ces déserteurs dans le voisinage du Fort Frontenac où il les jette en prison en attendant la visite du gouverneur.

La Salle est plus déterminé que jamais de mener à bien ses explorations. Il quitte de nouveau le Fort Frontenac le 10 août 1680, mais cette fois il choisit une route plus sûre par la rivière Humber, le lac Simcoe, la rivière Severn et la baie Georgienne. Après de nombreux délais, il arrive au village déserté des Illinois le 1<sup>er</sup> décembre et au Fort Crèvecoeur dévasté, le 4. À la fin de janvier 1681, on le retrouve à l'embouchure de la rivière des Miamis où il passe le reste de l'hiver. Le 25 mai, il repart pour le Fort Frontenac, puis se rend à Québec à la demande du gouverneur. Il est de retour à son fort en juillet où il se prépare à se mettre en route pour le pays des Illinois d'où il veut compléter son exploration vers le sud.

C'est à ce moment que, avant de quitter Cataracoui, il réussit un autre emprunt, cette fois auprès de Madeleine de Roybon d'Allonne qui, le 24 août 1681, lui remit toute sa fortune, soit 2 141 livres, en retour de quoi La Salle lui signe une reconnaissance de dette, le 6 novembre 1683, soit « la jouissance de la maison et de la terre qu'elle a occupées jusqu'à présent au Fort Frontenac. »<sup>12</sup>

Il atteint le Mississippi en décembre, en descend le cours, reconnaît ses tributaires, notamment le Missouri et le Saint-Louis. Le 9 avril 1682, rendu au golfe du Mexique, il plante une immense croix et prend possession du pays au nom de Louis XIV, roi de France et de Navarre. Au début de l'été, il est de retour à Michillimakinac et au Fort Frontenac. Il songe à se rendre en France faire rapport de ses

découvertes, mais après une pareille expédition, sa santé est sérieusement compromise et il décide plutôt de dépêcher son aumônier, le père Zénobe Membré. Il est toujours au Fort Frontenac au mois d'août. Après avoir cédé toutes ses terres et propriétés à son cousin Plet, au cas où il décèderait, il retourne au pays des Illinois où il passe l'hiver de 1683; il y construit le Fort Saint-Louis pour consolider sa conquête. Au mois d'août, il nomme Tonti commandant de ce dernier fort et il part pour Québec. En route, il rencontre le Chevalier de Baugy, envoyé par le nouveau gouverneur, M. de La Barre, prendre le commandement du Fort Saint-Louis; il enjoint à La Salle de se rendre à Québec immédiatement.

La Salle a de nouveau rempli les conditions de son mandat. Il a mis cinq ans pour découvrir le pays de l'Ouest et y construire des forts le long de sa route. Malgré les désertions, l'envie, la calomnie, la faim, le vol, l'opposition des Indiens et les éléments naturels implacables tels que l'eau, la neige, la glace, il a réalisé son rêve longtemps caressé d'explorer le Mississipi jusqu'à la mer. Il a réussi, contre toute espérance, à s'emparer, au nom du roi, d'une immense partie du continent nord-américain. Appuyé par ses deux postes principaux, les forts Frontenac et Saint-Louis, il est en mesure de surveiller les Iroquois, fauteurs de troubles, et de maintenir des relations amicales avec les autres nations. Il est prêt à jouir des fruits de son dur labeur.

Cependant, depuis le jour où il a consacré toutes ses énergies à cette entreprise, de nombreux événements, pas toujours favorables, ont eu lieu. Colbert a cédé sa place à son fils, M. de Seignelay. Frontenac, son protecteur fidèle, a été remplacé le 10 mai 1682 par M. de La Barre qui conteste fermement les pouvoirs étendus de La Salle. Et, bien sûr, le roi, dans ses instructions au nouveau gouverneur, lui défend d'autoriser toutes nouvelles découvertes tout en lui accordant la latitude voulue quant à ses relations avec La Salle lui-même. Sa Majesté permet à l'explorateur de compléter les entreprises déjà commencées, jusqu'à l'embouchure du Mississipi à la condition que le gouverneur, de concert avec l'intendant, juge que ces découvertes sont utiles.



RENÉ ROBERT CAVELIER DE LA SALLE  
(1643-1687)

Explorateur des Grands Lacs,  
de la rivière Ohio et du Mississippi.  
La Salle est seigneur de Cataracoui  
et premier commandant du Fort Frontenac.

Source : Archives nationales du Canada / C7802

L'intendant Duchesneau, qui a toujours été hostile à l'égard des aventures de La Salle, a été remplacé par M. de Meulles, plus sympathique envers l'explorateur, mais tout à fait impuissant à empêcher La Barre de prendre des mesures sévères contre lui. De fait, le 4 novembre 1683, le gouverneur adresse au ministre un mémoire dans lequel il annonce que La Salle a abandonné le Fort Frontenac, qu'il a dû envoyer un sergent et 12 hommes pour le protéger contre quelques fripons de Montréal (qui) ont voulu s'en emparer au commencement du printemps. Il inclut des copies de lettres de La Salle pour prouver « que la tête lui a tourné ».

Toutefois, la dépêche de la même date de M. de Meulles présente une version différente : « Monsieur le Général s'est emparé du Fort Frontenac appartenant au Sieur de La Salle et il en a fait retirer ses gens... » Il y a envoyé un agent de ses créanciers qui se plaignent amèrement à son sujet. On y a livré des provisions, au nom des Sieurs de La Chesnaye et Le Ber « qui y vont faire un commerce considérable ». En même temps un rapport significatif est adressé aux partenaires de la Compagnie du Canada, concessionnaire du commerce au pays. Il y est dit que :

« Monsieur de La Barre... ayant jugé se poste nécessaire au succès des entreprises continuelles du Sieur de La Chesnaye qui y a envoyé grand nombre de marchandises sous la conduite du sergent Champagne sous prétexte de munir et garder ledit fort qui est dit-on abandonné par ledit Sieur de La Salle. On a déjà eu avis que ledit Champagne avait envoyé des castors aux Anglais. Si on ne remédie à cela, non seulement tous les castors que traitera le d. Champagne y passeront mais encore grande partie de ceux qui feront plus de trente canots que Monsieur de La Barre a dans les bois en commun avec le d. Sieur de La Chesnaye sous la conduite de Duluth si connu par ses entreprises pernicieuses... »<sup>13</sup>

En 1683, sans doute pour faire le point sur ces rapports contradictoires, La Salle se rend en France. À Paris, le père Hennepin a publié en 1682 sur l'exploration de la Louisiane son propre récit dans lequel le rôle de La Salle est considérablement réduit. Le roi, comme nous le savons, ne croit pas que les découvertes de La Salle soient

bien utiles. Pourtant, l'explorateur compte encore quelques amis fidèles et influents, et en particulier les abbés Bernou et Renaudot qui réussissent à lui obtenir une audience personnelle du roi. La Salle lui présente trois pétitions : que ses forts que La Barre lui a pris lui soient rendus; qu'il soit autorisé à fonder une colonie sur le golfe du Mexique et que des opérations militaires soient déclenchées contre New Biscay, sur le golfe du Mexique, au cas où la guerre serait déclarée à l'Espagne.

Contre toute attente, Louis XIV et Seignelay reçoivent La Salle, écoutent le récit de ses découvertes et donnent entière satisfaction à ses demandes. Il a réussi au-delà de toute espérance. En effet, le roi écrit à La Barre, le 10 avril 1684, pour lui demander de réparer le tort qu'il a fait à La Salle et de lui rendre ses biens; Sa Majesté nomme le Sieur de La Forest commandant du Fort Frontenac. Quatre jours plus tard, le roi donne un vaisseau à La Salle, le *Joly*, pour son expédition à New Biscay et 200 hommes aux frais de La Salle et 100 autres aux frais du roi ainsi qu'une cargaison complète d'équipement, d'armes et de munitions. De plus, il le nomme commandant de tout le pays situé entre la rivière Illinois et New Biscay. La Salle réussit à engager 400 hommes, fait ses adieux à sa mère et s'embarque à La Rochelle le 1<sup>er</sup> août. Il passe deux mois à Saint-Domingue, puis il atteint le golfe du Mexique au début de janvier.

Dans l'intervalle, Henri de Tonti attend au Fort Saint-Louis le retour de La Salle. Le Sieur de La Forest a repris le commandement du Fort Frontenac qui a été doté d'une grande boulangerie et d'un immense four. On y trouve aussi deux barques neuves; les animaux sont en santé et en grand nombre. Après sa malheureuse expédition et le honteux traité qu'il signe avec les Iroquois en 1684, La Barre est rappelé et remplacé, le 18 février 1685, par M. Denonville qui reçoit l'ordre explicite de reprendre possession de l'établissement de la rivière des Illinois et de soumettre les nations iroquoises. Toutefois, le nouveau gouverneur, après s'être rendu à Cataracoui au cours de l'été, adresse au roi un rapport disant que ce poste coûtait cher, était mal situé et difficile à protéger. L'année suivante, il prie le ministre de retirer à La Salle son droit de propriété et de laisser le commerce libre aux *habitants*.



Pendant ce temps, n'ayant reçu aucune nouvelle du grand aventurier lui-même, Tonti organise une expédition vers l'embouchure du Mississipi. Pendant deux ans, La Salle, perdu sur les rives de la baie Saint-Louis (Matagorda Bay, Texas) cherche désespérément à atteindre le fleuve qu'il a découvert auparavant. Il a perdu la plupart de ses hommes et une bonne partie de ceux qui restent sont en révolte. Le matin du 19 mars 1687, parmi les hautes herbes de la côte du golfe du Mexique, il est abattu par le chef des mutins, un de ses concitoyens du nom de Duhaut. Ironie du sort, à Versailles, le 30 mars, Sa Majesté s'inquiète de la tournure de cette expédition et demande à Denonville d'accorder à La Salle toutes sortes de protection si jamais il revient; mais il ne reviendra pas.

Ce découvreur audacieux a acquis pour la Couronne des terres d'une grande valeur, mais il laisse des dettes personnelles énormes. Quelques-uns de ses créanciers avaient obtenu des concessions autour du Fort Frontenac, notamment le Sieur Cauchois qui a hérité de la Grande Isle (Wolfe Island) et soixante pieds de terrain sur la rive du lac Ontario. Mais la plupart de ses prêteurs ne furent jamais remboursés. L'un d'entre eux était le comte de Frontenac dont la veuve, en juin 1700, réclamait encore 16 623 livres avec intérêt cumulatif depuis le 10 juillet 1681. Le fort était évalué à seulement 10 000 livres que le roi divisa en accordant 6 000 livres à la comtesse de Frontenac et 4 000 au Sieur Plet. Il semble pourtant que la comtesse fut la seule à être remboursée par les Sieurs La Chesnaye et Lino, deux marchands de la Compagnie du Canada qui hérita du fort et des droits de traite. Selon un mémoire présenté au duc d'Orléans, la dette de La Salle à sa famille s'élevait à plus de 500 000 livres.<sup>14</sup>

La Salle n'a pas résidé, à différents intervalles, plus de trois ans dans sa seigneurie lourdement hypothéquée du Fort Frontenac. Pour lui, ce poste n'était qu'une étape nécessaire dans son vaste projet d'exploration. Ce n'était pas un homme d'affaires, ni même un comptable fiable. Autrement, il aurait pu s'installer dans son fort où, a-t-on estimé, il aurait joui d'un revenu de plus de 25 000 livres par an. Mais il nourrissait des rêves plus ambitieux. Il avait réussi à fonder et à maintenir ce poste malgré les nombreuses difficultés et le Fort Frontenac a raison d'être fier d'avoir eu comme premier commandant

un soldat à qui les mots d'un héros de Cornelle convenaient parfaitement : « À vaincre sans péril on triomphe sans gloire ». Cet homme aurait mérité un meilleur sort.

#### 4. LA GUERRE CONTRE LES IROQUOIS

La paix signée à Cataracoui par le comte de Frontenac en 1673 n'était vraiment qu'une trêve voulue par les deux camps par crainte de la guerre et par intérêt commercial. Des hommes tels que Talon, Frontenac et La Salle avaient compris les avantages qu'il y avait à développer le pays vers l'Ouest parmi des nations amies ou neutres et sur un territoire très fertile; cependant, la cour de France ne cessait de les empêcher d'étendre leurs activités et ils n'ont pas réussi à obtenir de la mère patrie les effectifs militaires nécessaires à la défense des forts ni la main-d'œuvre indispensable à la culture des terres environnantes. L'exploitation de ce vaste empire fut donc laissée entre les mains d'une poignée de marchands puissants, intéressés par les seuls profits possibles.

Sur la rive sud du lac Ontario, les nations iroquoises bien organisées — et à certains moments, encouragées par les négociants anglais et hollandais à traverser sur la rive nord où le castor était plus abondant et de meilleure qualité — voulaient se débarrasser des autres nations indiennes déjà établies de ce côté, pour ensuite exploiter librement cet excellent territoire de chasse. La présence du fort isolé à l'embouchure du Saint-Laurent ne les empêchait aucunement de pousser leurs incursions sur ces terres naguère encore occupées par les Algonquins et les Outaouais. Selon les arrangements conclus avec Frontenac, les Iroquois devaient apporter leurs fourrures à Ville-Marie. Cependant, ils ne tardèrent pas à se rendre compte qu'ils en recevaient beaucoup moins en cet endroit qu'à Albany ou à New York; voilà pourquoi ils reprirent leurs vieilles habitudes de chasser sur un territoire vaguement occupé par les Français et leurs alliés, tout en échangeant leurs pelleteries avec les Anglais et les Hollandais.

Lorsque les Iroquois, appuyés par leurs voisins européens, allaient chasser aussi loin qu'au lac Érié et à la rivière des Illinois,

les Français se devaient d'intervenir pour protéger leur commerce et leurs alliés. Ce conflit d'intérêt devait aboutir à la guerre la plus cruelle que la faible colonie française eut à soutenir. Les hostilités débutèrent lentement, loin des régions peuplées; le Fort Frontenac était droit au centre du théâtre d'opérations.

Dès 1679, les missionnaires jésuites et sulpiciens rapportent au gouverneur Frontenac que le général Andros a convoqué une conférence des Cinq-Nations dans le but d'envisager les moyens de couper le commerce des Français, des Outaouais et des nations plus au Nord et à l'Ouest. En 1681, l'intendant Duchesneau avertit le roi que, si l'on donne libre cours aux Iroquois, ils réussiront sans doute à soumettre les Illinois; en très peu de temps, ils auront conquis toutes les tribus outaouaises et pourront détourner tout le commerce des fourrures du côté des Anglais. Selon lui, il fallait soit gagner l'amitié des Iroquois, soit les détruire complètement. La première solution coûterait chaque année quelque 15 000 livres sous forme de présents. La deuxième serait plus dispendieuse parce qu'elle nécessiterait l'emploi d'au moins 1 200 hommes. Ce serait une campagne sans quartier qui ne devrait guère durer. Sa Majesté très chrétienne y voit elle-même son profit : « Comme il importe au bien de mon service de diminuer autant qu'il se pourra le nombre des Iroquois et que d'ailleurs ces Sauvages qui sont forts et robustes serviront utilement sur mes galères, je veux que vous fassiez tout ce qui sera possible pour en faire un grand nombre prisonniers de guerre et que vous les fassiez embarquer par toutes les occasions qui se présenteront pour les faire passer en France. »<sup>15</sup>

En fait, la guerre est déjà commencée; les Iroquois ont attaqué les Illinois au printemps de 1680 et ils ont détruit la plus grande partie de leur petite armée. En même temps, ils se sont montrés fort insolents à l'égard de la garnison laissée par La Salle au Fort Crève-cœur; ils ont blessé grièvement le commandant, le Sieur de Tonti et tué un récollet. Si les Français ne viennent pas protéger leurs alliés, les Iroquois attribueront cette absence à la faiblesse et ils attaqueront aussi les autres établissements français. Frontenac se rend bien compte que les voyages presque annuels qu'il a faits au Fort Frontenac perdent de leur effet. Pour maintenir les Iroquois

dans un esprit de soumission, le gouverneur demande au roi de lui dépêcher 500 à 600 soldats qui patrouilleront les lacs. Pour le moment, il se propose d'inviter les Iroquois au Fort Frontenac à l'été de 1682 pour leur demander d'expliquer leur étrange conduite.

Le gouverneur convoque une conférence à Québec le 23 mars 1682; y assistent l'intendant Duchesneau, le Sieur Provost, Major de Québec, le père supérieur Beschefer, de la Maison des Jésuites, les pères Dablon et Frémin, anciens missionnaires sur la rive sud du lac Ontario... Après avoir examiné les renseignements fournis par les pères Lamberville et Garnier et par La Forest, commandant du Fort Frontenac, les autres participants donnent leur avis. Le père Beschefer propose que le gouverneur convoque les délégués des Iroquois au Fort Frontenac où il devrait se rendre accompagné d'au plus 10 à 15 canots de 4 hommes chacun. M. Provost recommande que le comte délègue des représentants au Fort Frontenac pour y rencontrer les Iroquois au début de juin. L'intendant préfère un endroit de rassemblement à Montréal plutôt qu'au Fort Frontenac. Le gouverneur accepte ce dernier avis; il est prêt à prétexter quelque affaire urgente ou même une indisposition en vue d'expliquer l'invitation faite aux délégués iroquois de venir à Montréal au milieu de juin.

Cependant, les Iroquois, impertinents, refusent de se rendre à Montréal ou à Cataracoui et ils insistent pour que le gouverneur vienne les visiter à Choueguen (Oswego) ou à La Famine (Salmon River) dans leur propre pays. Si Frontenac rejette leur offre, ils partiront en guerre contre les Illinois pour compléter leur anéantissement. Ne disposant d'aucune ressource financière pour entreprendre une expédition d'envergure, l'intendant propose maintenant au gouverneur de se rendre au Fort Frontenac et de là, à bord du brigantin et accompagné d'une bonne escorte, de gagner l'un ou l'autre endroit proposé pour la réunion et de recevoir les délégués iroquois à son bord. De cette façon, il n'aurait pas besoin d'un nombre de soldats aussi considérable. S'étant rendu à Montréal, Frontenac écrit à l'intendant pour lui demander s'il consentirait à financer une entreprise de ce genre en empruntant l'argent voulu de quelques marchands, puisque le roi a défendu de prélever des fonds à cette fin. Cette demande était d'autant plus urgente que le gouverneur venait d'apprendre que les

Iroquois avaient attaqué une barque au Fort Frontenac; il était prêt à mettre son plan à exécution, même s'il savait que Sa Majesté le rappelait en France.

Le 11 août, une délégation d'Outaouais arrive à Montréal en provenance du Fort Michillimakinac. Deux jours plus tard, apparaît une autre délégation des Miamis. Le gouverneur les reçoit et s'efforce de régler leurs différends. Ils retournent chacun dans leur pays, déterminés à prendre des mesures défensives contre toute attaque venant des Iroquois. Frontenac délègue alors le Sieur de la Marche chez les Iroquois et il exige des exercices plus fréquents de ses propres garnisons principales. Le 11 novembre, Tegannisorens, délégué des Cinq-Nations, se présente à Montréal. Le chef iroquois y est l'objet d'un accueil si cordial et de présents si précieux qu'il se dit impatient de regagner son pays et d'aller tout raconter aux siens. Toutefois, le père Lamberville, quelques jours plus tard, assure au comte de Frontenac que les Iroquois profitent chaque année de nos faiblesses. Ils anéantissent nos amis... ils vont fondre tout d'un coup sur le Canada et ils vont l'écraser en une seule campagne.

De fait, le gouverneur et l'intendant ont déjà été remplacés par les Sieurs de La Barre et de Meulles respectivement. Dès que les nouveaux dirigeants de la colonie arrivent à Québec, ils convoquent une nouvelle conférence des principaux représentants du pays. Après examen des renseignements disponibles, il est convenu à l'unanimité que les Anglais n'avaient rien omis au cours des quatre dernières années pour inciter les Iroquois, soit par un plus grand nombre de cadeaux, soit par les bas prix des marchandises, en particulier les fusils, la poudre et le plomb, à déclarer la guerre. « Il y a deux ou trois fois qu'ils sont prêts à commencer les hostilités, mais ils ont jugé plus prudent de remettre à plus tard et de nous amuser pendant qu'ils attaquent nos nations alliées. Il est aussi proposé de ne plus faire comme l'on a fait il y a dix-sept ans, de leur faire un peu de frayeur sans les affaiblir... c'est une guerre qu'il ne faut pas commencer pour la laisser imparfaite, parce que se connaissant mieux les uns les autres que l'on ne faisait il y a 17 ans, si on l'entreprenait sans la finir, il ne faudrait pas espérer conserver la colonie, les Iroquois n'étant pas des gens à revenir. »<sup>16</sup> Bien sûr, il est aussi recom-

mandé que Sa Majesté envoie des soldats réguliers et des armes. On estime que 1 200 à 1 300 soldats en tout seraient nécessaires pour tomber sur les Tsonnontouans, la plus forte des Cinq-Nations.

Désormais, La Barre s'occupe d'expédier des provisions au Fort Frontenac pour ravitailler la garnison, sans en renforcer les défenses. Néanmoins, La Barre commet l'imprudence de se laisser attirer dans une aventure que Frontenac avait su éviter. Les premières troupes s'embarquent à Québec le 9 juillet; elles rejoignent les autres unités à Montréal; départ pour Cataracoui et arrivée, un mois plus tard. Le 29, après avoir passé deux semaines au Fort Frontenac, le gouverneur se décide à partir à la tête de 300 soldats français. Deux jours plus tard, il est à La Famîne (baptisée ainsi par un détachement français qui y souffrit de la faim en 1656). Il y retrouve son avant-garde campée dans un marais. La fièvre y fait rage et plus de 150 soldats en sont atteints. L'endroit ressemble à un hôpital plutôt qu'à un campement. Les provisions se font rares. Dans des conditions si adverses, La Barre s'empresse d'organiser une rencontre immédiate avec les ambassadeurs tsonnontouans qui étaient auparavant venus au Fort Frontenac l'assurer de leurs bonnes intentions et s'enquérir des conditions de paix. Dans la soirée du 4 septembre, après six heures de délibération, la paix est conclue. Le lendemain, l'armée lève le camp et repart pour Montréal.

Cette expédition ambitieuse est donc un échec. Cette paix a étonné tous les officiers qui avaient accompagné le général. Même la population lui en veut de cette déconfiture. Le principal objectif de l'expédition était de protéger les Illinois contre les attaques répétées des Iroquois. Pour comble de malheur, l'article principal du traité signé par La Barre autorisait les Iroquois à faire la guerre aux Illinois, à la condition qu'ils ne nuisent pas à l'établissement français du Fort Saint-Louis. Le père Beschefer déclare ouvertement que la colonie va disparaître en six semaines. L'intendant est furieux. Et par-dessus tout, Louis XIV est profondément humilié. Le 31 mars 1684, il avait dépêché trois cents hommes de l'Infanterie de marine à bord de l'*Émérillon* pour anéantir complètement les Iroquois. Au lieu des prisonniers qu'il avait demandés pour servir à bord de ses galères, il reçoit un traité rempli d'articles honteux. Il rappelle donc le

gouverneur La Barre vieillissant et le remplace le 10 mars 1685, par M. Denonville en lui accordant tous les pouvoirs de poursuivre la paix ou de déclarer la guerre. Toutefois, il faut humilier les Iroquois; il faut soutenir les Illinois par tous les moyens et renforcer le Fort Frontenac en construisant dans le voisinage un autre fort en état de recevoir une ou deux compagnies. L'intendant de Meulles cède son poste à M. de Champigny.

Officier d'une longue expérience militaire, le nouveau gouverneur commence par faire une sérieuse tournée d'inspection du pays, puis il adresse au ministre une appréciation détaillée de la situation. L'intérieur de la colonie est dans un désordre innommable. Le poste de Cataracoui lui semble être fort avantageux, mais il l'a trouvé dans un état délabré. Le roi y a besoin d'une place solide, dotée de barques affectées à la surveillance de toute l'étendue du lac. Denonville remplace le père récollet par le père Millet, jésuite pouvant servir d'interprète. Il ordonne aux soldats de la garnison de ne pas manger la centaine de boisseaux de pois qu'on a récoltés sur les terres avoisinantes, pour s'en servir plutôt comme graines de semence l'an prochain.

Il réorganise en même temps les troupes pour venger toutes insultes que les Iroquois pourraient infliger à l'établissement. Il convoque Tonti du Fort Saint-Louis, Duluth de Niagara, et La Durantaye de Michillimakinac, qui l'aideront à préparer des plans en vue d'assurer l'anéantissement des forces iroquoises et le rétablissement du crédit dont les Français jouissaient au sein des tribus alliées. À son avis, la colonie peut être rayée de la carte si l'on ne va pas combattre les Iroquois non contents de pourchasser de toutes parts les tribus alliées des Français, mais encore osant piller nos canots partout où ils les trouvent. En conséquence, il envisage secrètement une expédition pour l'année 1687. Le père Lamberville convient qu'il faut faire quelque chose, mais il se prononce de nouveau en faveur d'interventions pacifiques. Tonti, qui demande 300 mousquets, n'en obtient que 50, mais n'en promet pas moins de rassembler autant d'Illinois qu'il le pourra. Il faudra 1 500 soldats réguliers et des munitions pour le mois de mai. La guerre, inspirée par des motifs religieux, commerciaux et politiques, devenait inévitable.

Quant au Fort Frontenac, on y a envoyé au cours de l'été 1686, un architecte chargé de préparer un plan des modifications nécessaires à sa sécurité. On apprend alors que les murs du fort sont trop bas et qu'il faut remplacer la palissade par un mur de béton. Les trois barques seront prêtes au printemps. Le fort devrait recevoir une garnison d'au moins cent cinquante hommes.

En janvier 1687, la révision des plans de l'expédition est fort avancée. L'attaque contre les Iroquois emprunterait deux directions; l'une contre les Tsonnontouans, sur la rive sud du lac Ontario près de Niagara, et l'autre contre les Agniers par la rivière Richelieu. Une armée de 3 000 soldats français devait attaquer des forces iroquoises estimées à 3 200 guerriers. Il s'agit de détruire toutes leurs plantations de maïs, de brûler leurs villages, de capturer les femmes, les enfants et les vieillards et de poursuivre leurs guerriers dans les bois où les autres Indiens se chargeront de les anéantir. Les opérations seront déclenchées le 15 mai. Sa Majesté approuve complètement l'entreprise et Elle renouvelle sa demande de prisonniers pour ses galères.

Cependant, les plans furent beaucoup plus ambitieux sur le papier que sur le terrain. Une partie des renforts arrive à Québec en mars et poursuit sa route à Montréal. Le rendez-vous est fixé dans l'île Sainte-Hélène. On y compte 832 soldats réguliers et 930 miliciens, à part la centaine d'hommes affectés aux convois de ravitaillement du Fort Frontenac. Ajoutons quelque 300 Indiens. Cette petite armée comprend 8 compagnies de 200 hommes; elle s'embarque le 13 juin à bord de 200 bateaux plats et autant de canots. Le 17, l'intendant se rend d'avance à Cataracoui à la tête d'un détachement de 30 hommes, sous prétexte de préparer le poste à la venue de l'armée, mais en réalité pour perpétrer l'acte le plus lâche que les Français aient jamais commis en Amérique du Nord.

Le roi avait demandé à deux reprises de capturer des prisonniers iroquois pour servir sur ses galères. Denonville, n'étant pas sûr de pouvoir réussir cet exploit au cours d'une bataille rangée, crut bon de recourir à un stratagème pour répondre à cette demande royale. Avant de se mettre en route, il avait convoqué le père Jean Lamberville



à Québec pour examiner la situation; il s'était montré très confiant, disant au missionnaire jésuite « que les Iroquois ne le mettraient pas dans une position difficile, comme ils l'avaient fait à ses prédécesseurs, qu'il avait l'expérience de la guerre et qu'il saurait les réduire à leur devoir. »<sup>17</sup> Le père Lamberville lui avait alors conseillé de ne pas se laisser aller à des mesures extrêmes et le gouverneur, prétendant se rendre à ses arguments, l'avait envoyé en députation chez les Iroquois pour les inviter à Cataracoui afin de discuter des conditions de paix. Denonville s'engage à garantir la sécurité des Iroquois. Le père Lamberville exécute sa mission et rassemble 40 des principaux chefs de tous les villages iroquois. Ceux-ci avaient hésité à accepter ce rendez-vous. Cependant, quand le missionnaire leur eut fait valoir que le gouverneur étant un chrétien, choisi par le roi pour être son lieutenant-général, ne pouvait manquer à sa parole et contrevenir au droit des nations, ils se laissèrent persuader d'aller au rendez-vous.

Sachant ce qui allait arriver, le gouverneur s'inquiétait des difficultés que le père Lamberville pourrait éprouver à se libérer des mains des Iroquois, mais il ne fit rien pour le protéger. Et pourtant, c'est bien lui qui avait dépêché l'intendant au Fort Frontenac à la tête d'une avant-garde. À Cataracoui, Champigny trouve les Iroquois dans leur campement autour du fort, il les met aux fers et leur vole toutes leurs fourrures. Il s'empare ainsi de 30 chasseurs et de quelques autres promeneurs isolés le long de la rivière. L'armée arrive à Cataracoui le 1<sup>er</sup> juillet. Dix-huit autres prisonniers recueillis par le Sieur Péré près de Ganneious (Napanee) viennent joindre leurs compagnons dans le fort. Il y a maintenant 51 hommes, 50 femmes et enfants, la plupart rassemblés de bonne foi par le père Lamberville, presque tous de la rive sud du lac Ontario.

L'armée de Denonville quitte Cataracoui le 4 juillet, longe la rive sud du lac et atteint le pays des Tsonnontouans le 11. Le 13, a lieu un violent combat avec un détachement de 800 guerriers que les Français finissent par repousser. Ils brûlent leurs provisions et rasant quatre de leurs villages. Le 19, au nom de Sa Très Gracieuse Majesté le Roi Soleil, ils prennent possession du territoire dévasté. Les Français comptent cinq ou six morts et une vingtaine de blessés, en

regard de 45 Iroquois tués et plus de 60 blessés. Le Fort Niagara est reconstruit et muni d'une garnison de 100 hommes placés sous le commandement du capitaine de Troyes. Le gouverneur laisse une garnison semblable au Fort Frontenac sous les ordres du capitaine d'Orvilliers. L'arrière-garde rentre à Montréal le 13 août. La plupart des prisonniers iroquois sont transportés à Québec où une cinquantaine d'entre eux sont expédiés en France à bord du *Fourgon*.

Le gouverneur est fier de son succès partiel, mais il ne se croit pas en position d'attaquer les Agniers et les Goyogouins. La deuxième phase de sa campagne est donc remise à l'année suivante. Craignant des représailles de la part des Iroquois, il recommande aux colons français de construire des redoutes. Ville-Marie est protégée par une palissade.

Les appréhensions de Denonville ne sont que trop justifiées. Les Iroquois ont toutes les raisons du monde de crier vengeance. En septembre, ils mettent le siège durant un mois devant le Fort Frontenac. Ils font prisonniers ou tuent un certain nombre de colons et même un soldat. Ils attaquent une barque chargée de provisions pour le Fort Niagara. Le père Lamberville a laissé une description dramatique de cet incident, premier combat naval sur le lac Ontario. En octobre, à La Galette (Prescott), les Iroquois s'en prennent à une escorte de 120 hommes, ils en tuent huit et en font un prisonnier. Ils attaquent aussi le Fort Chambly. En novembre, ils s'emparent d'un convoi de huit canots, destiné à Cataracoui, une perte de 2 000 écus de France pour Sa Majesté. En décembre, ils incendient le poste de Verchères sur le Saint-Laurent. Quarante canots assaillent le Fort Niagara.

L'année 1688 n'est pas plus rassurante. Le gouverneur prépare un plan semblable au précédent pour mettre fin en beauté à sa guerre contre les Iroquois. Deux détachements devaient envahir leur territoire par la voie des lacs Champlain et Ontario. Ils devaient détruire tous leurs villages et toutes leurs provisions et passer l'hiver dans leur pays afin de les empêcher de reconstruire leurs cabanes. Pendant ce temps, les Iroquois ne restent pas inactifs. Ils s'en prennent de nouveau au Fort Frontenac, font quelques prisonniers, parmi

lesquels on retrouve M<sup>lle</sup> Madeleine Roybon d'Allonne, désormais privée de son chevalier. Robert de La Salle.

Le commandant, le capitaine d'Orvilliers, délègue immédiatement un député qui va proposer à l'ennemi d'organiser une conférence, sur le terrain entourant le fort, entre trois délégués des deux parties. Il se fait représenter par le père Lamberville et deux soldats. Ils demandent aux Iroquois pourquoi ils font des prisonniers. Dans leur réponse, les Iroquois proposent un échange de prisonniers. Pour le moment, on le sait, la chose est impossible puisque leurs compatriotes capturés à Cataracoui ont été envoyés aux galères du roi à Aix, près de Marseille en France. Ils sont presque tous morts. La garnison du Fort Frontenac, décimée par le scorbut, n'est pas en mesure de se défendre bien longtemps. En apprenant cette nouvelle, le gouverneur de Montréal dépêche sans tarder un détachement de 30 hommes pour ravitailler les assiégés. Il est trop tard. Malheureusement, 93 soldats ont succombé à la maladie et les sauveteurs ne peuvent réchapper d'une mort certaine que les survivants possédant encore assez de force pour être transportés à Montréal.

Au début du printemps, les Iroquois adoptent une nouvelle stratégie : ils tentent de bloquer les voies de communication principales, c'est-à-dire le Richelieu et le Saint-Laurent. Ils s'en prennent aux convois de ravitaillement et aux forts qui s'échelonnent sur ces cours d'eau. Les canots envoyés à Cataracoui et à Niagara en mai pour y transporter 800 hommes sont assaillis à leur voyage de retour. En mars, l'entrepôt de Montréal, rempli de marchandises, est complètement détruit par le feu. Constatant la faiblesse de la colonie, qui avait perdu 1 400 sujets atteints de scorbut, les députés de trois nations — les Onontagués, les Goyogouins et les Onneyouts — fortement encouragés par le colonel Dongan, gouverneur de New York, se rendent à Montréal en juin dans le dessein de négocier une paix durable. Toutefois, une autre délégation de quatre Iroquois, en route pour Montréal, est traîtreusement attaquée par le Rat, chef huron sous protection des Français. Il en tue un et capture les trois autres. Cet incident vient mettre un terme aux espoirs de règlement de paix.<sup>18</sup>

Dans toute la colonie règne un fort sentiment de mécontentement. Les agriculteurs ne peuvent cultiver leurs champs de crainte d'une attaque surprise des Iroquois. Le gouverneur n'a pas cessé de réclamer des troupes et des provisions soit pour poursuivre la guerre, soit pour imposer la paix en des termes aussi favorables que possible. Cependant, le ministre Seignelay adopte une attitude très nette à cet égard. Denonville ne doit pas compter sur de puissants secours de Sa Majesté qui a besoin d'hommes et d'argent ailleurs. Le roi de France doit faire face au roi d'Angleterre. Il faut absolument négocier la paix avec les Iroquois sans songer à d'autres dépenses. Ainsi, en Nouvelle-France, au début de 1689, on craint fort les conséquences de la guerre avec l'Angleterre; en effet, la colonie privée de tous renforts serait des plus vulnérables aux influences néfastes que le gouverneur anglais de New York exerce sur les nations iroquoises. Denonville décide donc d'envoyer en France M. de Callière, commandant en chef des forces armées, pour expliquer la situation à la cour et proposer, comme mesure protectrice, une expédition militaire contre New York et les villages iroquois.

En réalité, ce n'est sûrement pas le moment de planifier des opérations de cette envergure. La colonie elle-même est en grand danger. Durant la nuit du 5 août 1689, le village de Lachine est rasé et ses habitants sont tous tués ou faits prisonniers. La Chesnaye et d'autres petits peuplements connaissent le même sort. Les Iroquois tentent manifestement de faire le plus grand nombre de prisonniers possible en vue de les échanger contre les leurs qui sont encore détenus en France. Ils finissent par réussir. En effet, le roi ordonne enfin de renvoyer les captifs chez eux. Sur les 13 qui ont survécu, trois sont attendus par Denonville en septembre 1689, avec M. de Callière. Le gouverneur est profondément alarmé par la situation de la colonie. Incapable de défendre même ses plus proches villages, comment pourrait-il conserver des postes aussi éloignés que Cataracoui et Niagara ? Les voies qui y conduisent sont obstruées. Il devient de plus en plus difficile d'y maintenir une garnison. Il ne s'y fait aucun commerce; la garnison est trop faible pour couper son propre bois de chauffage; d'ailleurs, l'ennemi demande qu'on rase ces postes. Le gouverneur se résout enfin à envoyer M. de Repentigny à travers les bois avec l'ordre à M. de Valrennes, commandant du Fort Frontenac, de retirer sa gar-

nison à bord de deux grands bateaux s'il ne reçoit pas d'autres instructions d'ici au mois de novembre. Il lui donne des consignes très claires sur la protection de ses hommes, la disposition de l'équipement, la destruction du fort et la route à suivre. Ses ordres seront effectivement mis à exécution. De Valrennes brûle ou jette à l'eau tout ce qu'il peut. Il coule trois barques et abat les bastions et les murs. La garnison de 45 hommes, moins les six qui se noyent dans les rapides, arrive à Montréal au début de novembre. On estime la perte à 20 000 écus. En conséquence, la destruction du Fort Frontenac et de son avant-poste, le Fort Niagara, vient mettre fin aux efforts persistants des Français pour renforcer la paix parmi les nations indiennes, pour favoriser la traite des fourrures et pour étendre leurs découvertes. En se retirant de ces positions importantes, ils abandonnent la rive nord du lac Ontario et les vastes plaines de l'Ouest aux Anglais et à leurs alliés iroquois.

À Lachine, la garnison retraitant de Cataracoui rencontre un convoi de renforts dépêché par le comte de Frontenac, récemment renommé gouverneur. Est-il trop tard pour sauver la colonie agonisante, mise en danger par la faiblesse et les erreurs des deux derniers lieutenants-généraux ? Louis XIV ne pouvait mieux choisir ni les colons acclamer un homme aussi apte que Frontenac à assurer en ce moment crucial la survie de la colonie.

##### 5. LE RÉTABLISSEMENT DU FORT FRONTENAC

Le comte de Frontenac débarque à Québec le 12 octobre 1689. Toute la population du pays l'accueille en sauveur. Les avant-postes établis à l'intérieur du continent ont été ou sont en train d'être abandonnés. Le nouveau gouverneur, à son deuxième mandat, connaît si bien le pays qu'il a peine à comprendre pourquoi son prédécesseur et son intendant n'avaient pas saisi et exploité les avantages que le Fort Frontenac offrait pour la préservation de la paix, l'expansion du commerce et la protection des nations alliées. Il passe trois jours à Lachine à essayer d'organiser un convoi de 25 canots qui s'ajouteraient à ceux qui étaient déjà prêts à transporter un renfort de 150 hommes. Il voulait également joindre à ce convoi les trois ex-prisonniers iroquois ramenés de France. Toutefois, des pluies con-

tinuelles, le manque de canots et la résistance des habitants l'obligent à retarder l'expédition jusqu'au 6 novembre. Malheureusement, il sera alors trop tard. Deux heures après son départ, le convoi est de retour; après six milles de route, il avait rencontré la garnison du Fort Frontenac qui avait exécuté les ordres de Denonville de détruire le poste. Cependant, Frontenac n'accepte pas comme lettre à la poste le rapport de M. de Valrennes voulant que le fort soit complètement rasé. N'ayant pas réussi à dépêcher son convoi de secours cet automne, il décide d'adopter un autre moyen de connaître la vérité.

Pendant ce temps, Denonville adresse au ministre un long mémoire sur l'état de la colonie; il prétend que la faiblesse du pays est entièrement attribuable à la création de petits postes isolés comme le Fort Frontenac. D'après lui, il n'y a rien de plus certain que ce fut une grave erreur d'avoir permis l'occupation de bastions aussi éloignés; c'est ainsi que les Français ont provoqué l'inimitié des nations iroquoises et le mépris des tribus amies. Il se dit convaincu que les Iroquois ne vont jamais conclure de paix durable parce que les Anglais les incitent constamment à chasser les Français. Il recommande donc à M. de Seignelay d'adopter le plan de M. de Callière d'aller détruire New York et Albany, de même que les villages des Cinq-Nations. Quant au Fort Frontenac, il est très déçu que ses instructions n'aient pas été suivies à la lettre, car les murs sont probablement encore debout.

Les Français sont donc à peu près éliminés de la région des lacs; ce sont les Anglais qui monopolisent désormais la traite des fourrures. C'est une perte énorme pour la colonie; selon le plan que le capitaine Duplessis a préparé pour la défense du Canada au cours des premiers mois de l'hiver 1689-1690, il y a eu jusqu'à une valeur de deux millions de livres de peaux de castors qui ont été expédiées et il en est resté presque autant dans les bois. Malgré l'opposition de son prédécesseur, Frontenac avise au plus pressé. Apprenant que les Outaouais sont sur le point de conclure une alliance avec les Iroquois, il leur envoie immédiatement un messenger porteur d'une lettre formulée en termes non équivoques, dans laquelle il leur promet la protection de sa puissante armée, renforcée par bon

nombre de guerriers. Cependant, la réalité n'est pas aussi brillante. Après la révolution qui a porté Guillaume d'Orange sur le trône d'Angleterre, la France est en guerre contre elle et le conflit européen s'étend à l'Amérique. Dans ces circonstances, on ne peut s'attendre à ce que la colonie reçoive une assistance significative de la mère patrie. Frontenac est donc forcé de recourir à une vigoureuse tactique défensive. Le roi approuve sa décision de contre-attaquer, mais il le prévient que la présente situation l'empêche d'envoyer tous autres renforts et de déclencher tous genres d'expéditions contre New York. Pour ce qui est du Fort Frontenac, Sa Majesté enjoint au gouverneur d'y envoyer des troupes pour compléter sa destruction.

Au cours de l'été, le comte avait déjà dépêché un détachement de reconnaissance de six officiers et 50 hommes pour s'enquérir de la situation. Ils ne rencontrent personne et constatent que les bâtiments sont détruits, mais qu'il y a seulement cinq petites brèches dans les murs. L'herbe monte jusqu'à la ceinture et il n'y a aucune trace d'occupation soit par les Anglais, soit par les Iroquois. À la fin d'octobre, ils font rapport à Frontenac deux jours après le départ de Phips de Québec à la suite de sa menace infructueuse. Les Français avaient réussi à lancer trois incursions de Montréal, de Trois-Rivières et de Québec contre Corlar, Salmon Falls et Koskebec, tandis que d'Iberville avait emporté les postes de la baie d'Hudson. Enfin, de bonnes nouvelles ! Les colons allument des feux de joie dans tout le pays. La petite armée de Frontenac, non seulement avait su repousser les invasions fluviales et terrestres de la coalition anglo-iroquoise, mais elle avait aussi porté des coups limités en territoire ennemi. Il plaît à Sa Majesté d'apprendre que les habitants ont enfin accepté de se concentrer dans des villages entourés de palissades pour se protéger contre les raids iroquois. Le roi accorde gracieusement la somme de 20 000 livres pour finir de réaliser ce projet qui lui tient à coeur; il s'informe de nouveau du Fort Frontenac en demandant ce qu'il est advenu des provisions, des outils, des munitions et des armes qui y sont restés.

Ce fort fut souvent un grand sujet de contention entre le gouverneur et l'intendant. Frontenac croit qu'il ne sera pas difficile de le reconstruire en temps et lieu mais, pour le moment, il sait bien qu'il

n'est pas en mesure de le rétablir, même s'il reste convaincu que ce poste est aussi indispensable durant la paix que durant la guerre. Tous ceux qui s'opposent à ce projet, écrit-il, sont ou bien ignorants, ou bien jaloux. L'un de ces opposants est l'intendant Champigny, qui s'objecte aux dépenses extraordinaires en argent, en matériaux et en hommes, nécessaires pour reconstruire un fort complètement inutile. Pour bien comprendre l'attitude de l'intendant, il faut se rappeler qu'il en était réduit à la nécessité de faire fondre les gouttières et les poids de plomb pour fabriquer des balles.

Malgré toutes ces faiblesses manifestes, Frontenac et les principaux dirigeants du pays ne cessent de demander des renforts et du matériel militaire pour aller porter la guerre contre les colonies anglaises, qu'ils considèrent comme la puissance tutélaire des Iroquois. Il y a toujours le danger que les forces combinées de l'ennemi s'emparent des villages échelonnés sur les rives du Saint-Laurent et occupent tout le territoire de la colonie comme elles ont déjà essayé de le faire.

Cependant, ce n'est qu'en 1692 que le roi se remet à envisager l'idée d'attaquer New York et, à cette fin, celle de dépêcher des troupes fraîches au Canada. Pour le moment, il accepte de verser une gratification de 10 couronnes d'argent pour chaque Iroquois tué et 20 couronnes pour chaque prisonnier fait par les Indiens chrétiens qui accompagnent les soldats français. Pendant ce temps, Lamothe-Cadillac se rend en France expliquer à la cour la situation dangereuse qui prévaut au Canada. Sur la foi de rapports voulant que les Anglais de Boston et de New York, aux côtés des Iroquois, se préparent à lancer une attaque contre Québec, Sa Majesté décide, le 28 mars 1693, de dépêcher, «un puissant renfort en hommes, munitions, armes, provisions, argent et autres articles de même que les navires destinés à les transporter.<sup>19</sup>

Toutefois Frontenac n'a pas attendu cette aide pour lancer ses opérations de défense active. En janvier, il organise un raid contre les Agniers et, durant l'année, il ne cesse d'envoyer des détachements de reconnaissance dans toutes les directions avec mission de ramener des prisonniers pour les interroger sur les plans de l'ennemi. Il ren-



force les défenses de Québec et de Montréal. Il répare les forts de Sorel et de Chambly. Il rétablit la discipline parmi les troupes et les habitants. Il a reçu des renforts de Québec, de sorte qu'il peut parler un peu plus fermement à la délégation de paix des Onneyouts qu'il reçoit plutôt froidement à Montréal en octobre. En janvier 1694, les Iroquois présentent au gouverneur leurs nouvelles propositions de paix et ils lui assurent que les chefs des Cinq-Nations vont venir en discuter. Ils sont traités en espions. Ce n'est qu'au mois de juin que Teganissorens, ancien ami du gouverneur, accompagné de deux des chefs les plus influents des nations iroquoises, arrive à Québec, soumis et repentant. Dans l'un des articles du traité, les Iroquois demandent de reconstruire le Fort Frontenac. Cette proposition plaît énormément au « Grand Onontio »; étant donné, réplique-t-il, que toutes leurs nations et leurs alliés sont disposés à effacer le sang qui a été répandu par les deux partis au Fort Frontenac et ses environs et à replanter le bel arbre à l'ombre duquel ils ont fumé le calumet de la paix, il est lui-même prêt à planter un autre arbre dont les racines seront si profondes et si fortes que rien ne pourra plus l'ébranler.

Le 20 juillet 1695, il dépêche un détachement de 700 hommes dont une garnison de 50 soldats destinée à rester au fort. Un ordre du ministre demandant de remettre l'entreprise arrive une journée trop tard. Le comte ne rappelle pas le détachement. Ces troupes reviennent le 14 août sans avoir rencontré de résistance de la part des Iroquois. Une garnison de 48 hommes est restée en poste, sous le commandement de M. de la Vallière, munie de provisions pour une année. Cinq partis de reconnaissance poussent des pointes en territoire iroquois pour s'enquérir de leurs activités. Les ouvriers réparent les brèches des murs avec de la pierre et de la glaise. La garnison est chargée de reconstruire les habitations durant l'hiver. L'expédition complète a pris 26 jours et a quand même coûté 16 580 livres. Champigny s'opposait à ce projet et il ne cache pas sa mauvaise humeur dans un Mémoire qu'il adresse au ministre le 6 novembre 1695. Un récit anonyme des événements de l'année 1695 contraste vivement avec cette sombre description de l'intendant. L'auteur exulte : « le retour du soleil dissipant les ombres ne donne pas plus de joie à la nature que celui du Chevalier de Crisasy en causa dans le cœur des Montréalistes. »<sup>20</sup>

Pourtant, Louis XIV se montre plus favorable à l'abandon du Fort Frontenac qu'à son rétablissement; de fait, dans sa lettre du 26 mai 1696, il repasse toutes les objections soulevées par l'intendant mais, pour cette année, il laisse le gouverneur libre de décider s'il doit reconstruire ou détruire le fort. Il ajoute que si Frontenac n'abandonne pas lui-même ce poste, il doit s'attendre à recevoir l'ordre de le faire l'an prochain.

Aux yeux du gouverneur, toutefois, le maintien du Fort Frontenac est plus impérieux que jamais, car il pense toujours déclencher une vigoureuse offensive contre les Iroquois. Leurs négociations de paix ont été un simple moyen de mettre fin aux effets dévastateurs des incursions françaises. Après avoir refait leurs provisions, ils reprennent leurs raids en avril 1695. Et ce qui est plus grave, ils ont convaincu les Hurons de faire la paix avec eux; les Outaouais sont sur le point d'en faire autant. Pour les Français, la seule façon de retenir leurs alliés indiens est de reprendre les hostilités. En conséquence, Sa Majesté consent à envoyer 300 soldats et à ajouter 22 000 livres au budget ordinaire de 100 000 livres.

L'expédition contre les Iroquois, d'abord prévue pour l'hiver 1696, est reportée à l'été suivant. Une armée de quelque 3 000 hommes est rassemblée à Montréal et, le 6 juillet, se rend au Fort Frontenac où elle arrive le 19. On débarque les provisions pour la garnison; on coupe du bois, on le range pour l'hiver et on apporte à pied-d'œuvre les matériaux destinés au projet de reconstruction. Le 26, les troupes s'avancent contre les Onontagués, devenus la plus insolente des Cinq-Nations. Elles atteignent l'embouchure de la rivière Onondaga le 28. Le 4 août, elles se disposent en ordre de bataille; elles se divisent en deux groupes commandés respectivement par Callière et Vaudreuil. Le comte de Frontenac, âgé de 74 ans, assis dans une chaise à porteurs, occupe le centre des deux bataillons. Tout le territoire des Onontagués et des Onneyouts est complètement détruit. L'armée est de retour au Fort Frontenac le 15 août. Durant son absence, on a construit un bâtiment de 12 pieds de hauteur le long d'un mur rideau; on y a aménagé une chapelle, des quartiers d'officiers, une boulangerie et des magasins remplis de provisions pour 18 mois. L'armée revient à Montréal le 20 août.

Au cours de l'hiver, les Onneyouts et les Agniers commencent à solliciter la paix. Les Hurons présentent des ceintures au gouverneur et les Outaouais implorent sa protection. En reconnaissance de son succès, le comte de Frontenac reçoit l'Ordre militaire de Saint-Louis. En outre, Sa Majesté accepte maintenant de laisser à la discrétion du gouverneur le soin de maintenir ou d'abandonner le Fort Frontenac à la condition qu'il n'y ait pas de traite et que les dépenses ne soient pas supérieures à celles de Chambly ou de Trois-Rivières.

En 1698, Sa Majesté ayant rendu la paix à l'Europe par le traité de Ryswick est mieux disposée à l'égard des Indiens, mais Elle a changé d'idée à l'égard du Fort Frontenac. En fait, ordonne-t-Elle, dès que les Iroquois auront demandé la paix, il faut la leur accorder, puis abandonner ce fort lointain puisque les fonds nécessaires à son ravitaillement ne semblent pas servir à bon escient. Pendant ce temps, le gouverneur vieillissant avait demandé son remplacement et, le 29 avril, le roi nomme M. de Callière qui, à titre de gouverneur de Montréal, avait travaillé main dans la main avec Frontenac. Les nations iroquoises — à l'exception des Agniers (Mohawks) — envoient des députés à Québec pour entamer des négociations de paix.

Le 28 novembre 1698, à l'âge de 78 ans, Frontenac meurt à Québec dans l'espérance que ses pénibles efforts ne seront pas complètement inutiles. La paix de 1701 est enfin conclue avec les Iroquois selon les plans qu'il avait conçus. Et, par surcroît, l'existence de son fort est assurée pour le moment.

Frontenac a été une figure dominante au cours d'une période extrêmement difficile. Il a toujours été et il est encore considéré comme l'un des plus grands gouverneurs et lieutenants-généraux de la colonie. Dans les circonstances, sa politique a été la plus judicieuse. Manquant de troupes, d'argent et de matériel et fonctionnant depuis des bases situées à des centaines de kilomètres de ses objectifs, il n'a jamais consenti à organiser des expéditions distantes et coûteuses comme celles de Denonville et de La Barre sans être sûr que la colonie était en état de repousser les contre-attaques ennemies. Au lieu de ces grands déploiements, il a eu recours à la guerre de guérilla qui était plus compatible avec ses moyens. C'est ainsi qu'il s'était mis en

position de résister aux attaques simultanées de Schuyler et de Phips lancées contre Montréal et Québec ainsi qu'à la plupart des raids iroquois. En revanche, il a organisé quelques incursions dévastatrices en territoire ennemi.

Dans le domaine diplomatique, il a dû également rester sur la défensive. Les deux camps ont constamment eu recours à des délégations de paix factice tout en préparant d'autres coups. Les Iroquois voulaient surtout empêcher les Indiens de s'allier aux Français. En leur tenant un langage ferme et en leur offrant de généreux présents, Frontenac réussit à maintenir des missionnaires parmi les nations ennemies, tout en entretenant des relations amicales avec certains de leurs chefs les plus influents et surtout en entravant les négociations de paix entre les nations iroquoises et leurs alliés indiens. Même ses pires critiques doivent reconnaître que Frontenac a sauvé la colonie des plus graves dangers qu'elle ait connus avant la conquête : « Quant à Frontenac, tout ce qu'on peut dire c'est que, sous son commandement, la Nouvelle-France n'a pas été conquise et que les Iroquois ont fini par subir la défaite. »<sup>21</sup> N'est-ce pas déjà un beau titre de gloire ?

L'un des principaux objectifs de la stratégie du gouverneur a été la reconstruction du Fort Frontenac, poste clé des alliances commerciales et militaires avec l'Ouest et base d'opérations à la fois offensives et défensives contre les ennemis du Sud. Il dut attendre six ans avant d'être en mesure d'entreprendre sa restauration. Une fois qu'il l'eut achevée, il y déclencha l'attaque d'envergure qui devait amener les Iroquois à parler sérieusement de paix. Il est significatif de voir qu'ils se rendront d'abord au Fort Frontenac pour offrir leur soumission. Ce fort s'est révélé d'une utilité incalculable en tant que centre d'activité stratégique et diplomatique sous le régime français.

## 6. UN DEMI-SIÈCLE DE PAIX DIFFICILE

Frontenac, toujours reconnaissant envers les gens qui lui rendaient service ou qui étaient utiles à leur pays, avait souvent recommandé au roi son principal officier, M. de Callière, gouverneur de Montréal. Louis XIV le préféra à M. de Vaudreuil et le nomma gouverneur de la

Nouvelle-France. L'un des premiers gestes de M. de Callière fut de renforcer le Fort Frontenac. Le 11 septembre 1699, il ordonne au capitaine de Louvigny de prendre la tête d'un convoi chargé de ravitailler le poste. Louvigny, qui avait déjà commandé à Michillimakinac, possédait une longue expérience des relations avec les Indiens; il devait maintenir une garnison composée de deux officiers, un aumônier, un sergent et 15 hommes. Il était strictement interdit à lui et à tous les membres de la garnison de faire aucune traite avec les sauvages sous peine d'encourir la rigueur des ordonnances de Sa Majesté.

La cour de France maintient son plan défini concernant la colonie. Les peuplements doivent se concentrer sur les bords du Saint-Laurent central et inférieur et en Acadie. Le roi ne cesse d'ordonner à ses représentants de freiner l'expansion vers les Grands Lacs; il leur enjoint de veiller à faire cultiver les terres, à développer les pêches et à restreindre la traite des fourrures aux principaux centres tels que Montréal où les Indiens seront invités à apporter leurs pelleteries.

De leur côté, les marchands anglais et hollandais considèrent que la rive sud des lacs est un territoire qui leur appartient et où ils ont la maîtrise des nations iroquoises. Les gouverneurs Dongan et Andros sont tous deux irréductibles à ce sujet. Ils tiennent à participer aux négociations qui ont lieu entre les Iroquois et les Français. Ils sont également intéressés à appuyer les revendications territoriales de leurs alliés iroquois. Les nations iroquoises veulent chasser librement sur la rive nord des lacs, territoire surtout occupé par les restes de la nation huronne, par les Illinois, les Miamis et les Outaouais, tous alliés des Français. Les Iroquois désirent tirer de grands profits de la chasse aux castors ou faire la traite dans cette région où ces animaux abondent; ils vendent ensuite à Albany ou à New York les peaux quatre fois plus cher qu'à Montréal. D'autre part, les tribus indiennes alliées des Français sont éparses et divisées. Elles se battent entre elles et les Iroquois en ont détruit une bonne partie longtemps avant l'arrivée des Européens. Toutefois, en général, elles sont fidèles aux Français tant qu'elles trouvent chez eux leur protection et leur profit. Autrement, elles se préparent à conclure la paix et à reprendre leurs échanges avec les Iroquois.

Les gouverneurs de la Nouvelle-France prétendent au contraire que la rive sud, aussi bien que la rive nord des lacs, ainsi que les territoires s'étendant jusqu'au golfe du Mexique appartiennent au roi de France puisque ce sont des explorateurs et des missionnaires français qui les ont découverts. En conséquence, ils proclament que les nations iroquoises sont établies sur leurs terres et doivent leur obéir. Depuis l'époque de M. de Courcelle, ils ont pris possession de cet immense territoire en plantant des croix portant les emblèmes royaux de la France, en hissant des drapeaux et en construisant des forts le long des sentiers parcourus par les explorateurs. En plus de lutter contre l'opposition de la cour de France à ces ambitieux desseins, ils eurent à surmonter des obstacles locaux, par exemple la difficulté de défendre d'aussi longues lignes de communication, la pénurie d'hommes, de matériaux et d'argent, les coureurs des bois clandestins qui n'hésitent pas à traiter en sous-main avec les Iroquois ou avec les Anglais, et enfin la question épineuse de l'eau-de-vie.

Le Fort Frontenac, à plusieurs égards, se trouve en plein centre de tous ces problèmes. Louis XIV n'a jamais trop su quoi en faire. Pour les marchands anglais et hollandais, le Fort Frontenac est un obstacle à leurs échanges commerciaux parce que les Indiens sont pressés de se rendre à Montréal pour y faire la traite. Les barques qui y amarrent portent de lourdes charges de fourrures ramassées le long des deux rives des lacs. Les Iroquois regardent ce poste comme une barrière à leurs entreprises hostiles ou amicales sur la rive nord des lacs. C'est une sorte de menace à leur propre mode de vie. Il est donc peu surprenant de voir sa destruction figurer sur la liste des conditions de paix proposées aux Français, en particulier lorsque la balance penche fortement en faveur de la coalition anglo-iroquoise.

Après 1697, le roi de France est en paix avec le roi d'Angleterre. Ils échangent des prisonniers de guerre et les deux cours désirent mettre fin aux hostilités entre les nations indiennes. Louis XIV recommande à Callière et à Champigny de maintenir la dignité de leurs fonctions et de montrer la même fermeté que le comte de Frontenac dans les négociations avec les Anglais. De leur côté, les Iroquois ne demandent pas mieux que de cesser les hostilités. Ils reprennent même leur commerce avec les Français du Fort Frontenac. Au printemps de

1700, ils y apportent 60 livres de fourrures et demandent à les échanger contre des marchandises. La tentation est trop grande pour le commandant Louvigny. Malgré la stricte interdiction du gouverneur, il réussit à obtenir de Montréal des produits qu'il échange à prix fort contre les fourrures. Il envoie alors ses canots chargés à Montréal où la plupart d'entre eux sont repérés et saisis par le gouverneur. Louvigny est immédiatement relevé de son commandement, arrêté et jugé par le Conseil souverain. Il échappe à son châtement en rentrant en France.

Le 18 juillet, des députés des Onontagués et des Tsonnontouans se rendent à Montréal demander la paix. Ils y reviennent en plus grand nombre le 3 septembre. Ils veulent, entre autres choses, que le gouverneur leur prête un forgeron, qu'il réinstalle Louvigny dans son commandement et qu'il envoie des marchandises d'échange au Fort Frontenac. De Callière accepte leur première requête, mais il nomme le Sieur de la Corne pour succéder à Louvigny et il soumettra le troisième point à l'approbation du roi.

Les Iroquois insistent pour que les Français modifient leur politique sur la traite des fourrures. Ce problème est l'objet d'un débat constant depuis les premiers jours de la colonie. Les bénéfices que rapporte ce commerce constituent le meilleur, sinon le seul moyen de subsistance.

L'eau-de-vie est un article d'échange très convoité. Du côté sud des lacs, les Hollandais et les Anglais distribuent le rhum librement. Il n'en est pas de même du cognac que les Français utilisent. Un débat animé s'élève entre les autorités civiles et religieuses en Nouvelle-France : M<sup>gr</sup> de Laval et son successeur, M<sup>gr</sup> de Saint-Vallier, s'opposent irrévocablement à ce que les Français échangent de l'eau-de-vie contre des fourrures, à cause des conséquences morales. Pour le gouverneur et l'intendant, il n'est pas facile de surveiller ce commerce en raison de la ration de brandy que reçoivent les soldats et aussi parce que la traite des fourrures est à peu près impossible sans ce produit. Ils ne cessent de demander la libéralisation du règlement en permettant de l'utiliser sous une surveillance sévère. On a soumis le cas au jugement moral des autorités universitaires de la Sorbonne

qui se prononcèrent contre l'utilisation de l'eau-de-vie pour le commerce avec les Indiens et aussi à l'Université de Toulouse qui établit une distinction entre les Indiens des missions qui ne devraient pas avoir la permission de boire et le reste des Sauvages qui, ne relevant pas directement de l'autorité des Français, pouvaient se procurer de l'alcool des Hollandais et des Anglais. Cependant, d'un côté, la défense des évêques demeure et, de l'autre, le commerce illégal continue plus ou moins librement dans les bois où la surveillance est impossible et sûrement à déconseiller parce que les Iroquois menacent de rompre la neutralité promise s'ils sont privés d'alcool au Fort Frontenac.

Au nom de la paix, M. de Callière, en attendant de plus amples instructions du roi, accepte de revenir aux mêmes conditions qui prévalaient au Fort Frontenac avant la guerre, y compris la vente modérée de brandy. Toutefois, le nouveau commandant, M. de la Corne, éprouve de sérieuses difficultés. On a accordé à un certain nombre de familles iroquoises la permission de dresser leur tente près du poste, mais elles rencontrent de la résistance de la part d'Indiens Mississaugas qui sont venus s'établir sur ce territoire momentanément inoccupé. Ils attaquent les cabanes iroquoises pendant que les braves sont à la chasse. La guerre semble sur le point d'éclater de nouveau et le gouverneur doit dépêcher un envoyé spécial pour régler le différend. Au printemps de 1701, il charge Lamothe-Cadillac et Alphonse de Tonti d'aller bâtir un fort à Détroit. Trois années auparavant, M. de Bienville avait atteint le poste que le malheureux La Salle avait laissé à l'embouchure du Mississippi. Avec le retour de la paix, l'Empire français reprend ses anciennes frontières lointaines et répare, voire augmente sa longue chaîne de forts et de postes. En même temps, les missionnaires jésuites regagnent la rive sud des lacs pour rétablir leurs missions chez les Onontagués et les Tsonnontouans.

Le marché des fourrures est entre les mains de la nouvelle Compagnie générale du Canada, fondée à Québec et chargée d'acheter toutes les peaux de castor. L'un des administrateurs a été l'un des plus importants créanciers de La Salle, M. de La Chesnaye. Les premiers bénéficiaires devaient servir à rembourser les dettes du défunt



découvreur. Cette compagnie se fait également accorder le commerce au nouveau poste de Détroit et au Fort Frontenac. Toutefois, aucun représentant de l'entreprise ne se présente au Fort Frontenac et c'est ainsi que l'intendant, au nom de Sa Majesté, continue d'y faire la traite et de toucher des revenus au profit de la colonie.

Le Sieur Alphonse de Tonti est maintenant commandant de ce fort. Pendant ce temps, de nombreux rapports adverses parviennent à la cour au sujet des commerces de l'eau-de-vie et des fourrures que Lamothe-Cadillac et Tonti font librement à Détroit et à Cataracoui. Pour vérifier l'état présent de ces bastions, les échanges qui s'y font et la valeur qu'ils peuvent avoir pour la colonie, le roi nomme le 30 juin 1707 un serviteur fidèle, M. Clairambault d'Aigremont, qu'il charge d'inspecter les postes des lacs et de lui faire rapport. Au Fort Frontenac, l'envoyé spécial doit enquêter sur la conduite de Tonti et préparer un état des marchandises expédiées dans cet endroit à des fins de traite, ainsi que des fourrures qui y sont échangées.

Le 14 septembre 1708, Clairambault présente un rapport fondé sur les renseignements qu'il a obtenus du représentant de commerce au Fort Frontenac; il se montre sévère à l'égard de M. de Tonti qu'il accuse de tentatives de corruption, de commerce illégal de fourrures et d'eau-de-vie. Quant au poste même, l'enquêteur ne se compromet pas. D'une part, il trouve avantageux de le conserver pour suivre les mouvements des Iroquois et obtenir des renseignements sur les desseins des Anglais. D'autre part, il propose la construction d'un autre fort à La Galette (Prescott) pour attirer sur la rive nord autant d'Indiens que possible. Le Fort Frontenac serait dès lors rendu vraiment inutile. Il propose également, comme Denonville l'avait déjà fait, de remplacer l'aumônier récollet par un missionnaire jésuite; selon lui, « les Sauvages estiment plus les Jésuites qu'ils nomment Robes noires, que les Récollets qu'ils nomment Robes grises. »<sup>22</sup>

En conséquence de ce rapport, Tonti est immédiatement remplacé par M. de La Fresnière et le contrôle de la traite des fourrures est soustrait des mains du commandant pour passer sous l'autorité de l'agent du roi. Toutefois, le Fort Frontenac serait préservé et le ministre décide de ne pas retenir le projet de construction d'un autre

fort à La Galette. En Europe, la France est de nouveau aux prises avec l'Angleterre. Au Canada, ce n'est certes pas le temps de dresser les plans de nouveaux forts, alors que ceux qui existent déjà — et en réalité la colonie tout entière — sont menacés par une guerre que les Iroquois semblent sur le point de reprendre contre les Français. Il en coûterait trop cher pour maintenir le Fort Frontenac. Le gouverneur Vaudreuil convoque, en 1709, un conseil de guerre qui décide d'abandonner la place. Et pourtant, sur l'avis de M. de Joncaire, qui arrive à Montréal du pays des Tsonnontouans accompagné de 40 députés, on y transporte, malgré tout, les approvisionnements nécessaires à sa défense; en réalité, toute la colonie est mise sur un pied de guerre.

Puis, en 1710, pendant qu'un parti d'Onontagués et de Tsonnontouans est en train de faire des affaires à Montréal, deux de leurs hommes sont tués aux alentours du Fort Frontenac par une bande d'Indiens de la tribu du Sault. Quelques Mississaugas apprennent la nouvelle aux Iroquois qui arrivent de Montréal au Fort Frontenac. Ceux-ci réunissent un grand conseil; heureusement, les Iroquois, apaisés par les Mississaugas, décident de soumettre le cas au gouverneur; celui-ci dépêche le Sieur de la Chauvignerie au Fort Frontenac afin de trouver un moyen de faire patienter les Iroquois jusqu'à ce qu'il ait le temps de découvrir les meurtriers. C'est ainsi qu'il réussit à calmer leur colère.

Toutefois, étant donné les efforts tentés par les Anglais pour envahir la colonie française, il devient de plus en plus difficile de garder en paix les nations indiennes. À New York, Peter Schuyler cherche à renouveler l'ancienne coalition anglo-iroquoise. D'autre part, selon des renseignements provenant de Détroit, toutes les nations indiennes alliées aux Français se préparent à envahir le territoire iroquois au sud du lac Ontario. En 1712, les Iroquois adressent à M. de Joncaire, commandant du Fort Frontenac, une demande de tenir un conseil général réunissant les Français et les ambassadeurs des nations iroquoises de l'Ouest.

L'année suivante, le traité d'Utrecht ramène la paix, mais la colonie française est sérieusement mutilée par la cession à l'Angle-

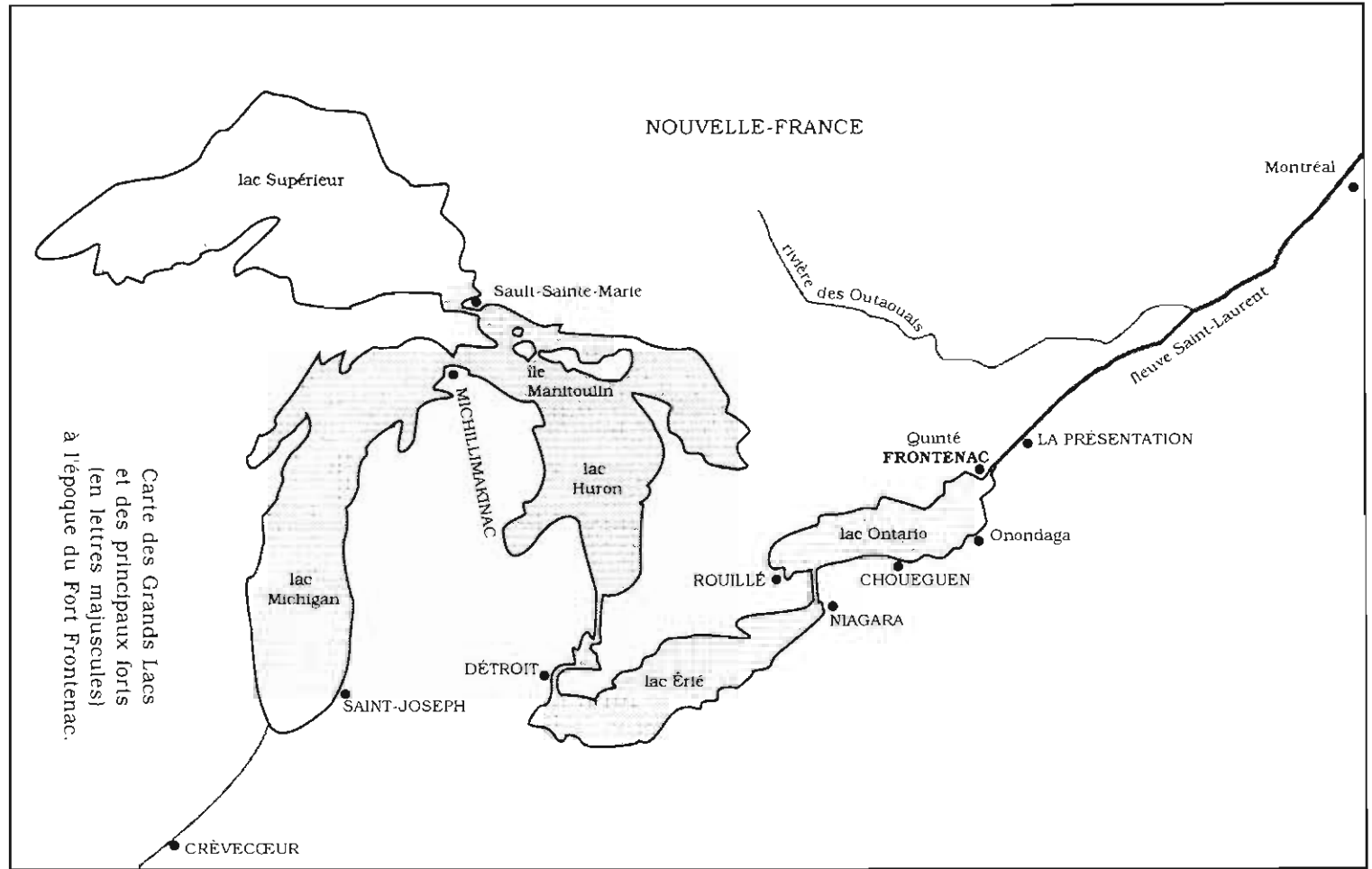
terre de l'Acadie, de la baie d'Hudson et de Terre-Neuve. Le Fort Frontenac lui-même a perdu une importance considérable depuis l'époque de La Salle. L'idée d'attirer des familles pour s'établir aux alentours a été abandonnée. Le maintien du poste de traite à Michillimakinac et la construction des forts de Détroit, Niagara et Toronto, l'établissement de peuplements sur le bord des rivières Ohio, Illinois et Mississipi ainsi que l'expansion graduelle de la Louisiane font que le bastion de pierre de Cataracoui n'abrite alors qu'une faible garnison en charge d'un magasin jalonnant la route de ravitaillement des pays d'en haut. Cependant, ce poste retient une bonne part du commerce avec les Indiens encore une génération après le traité d'Utrecht. Les barques françaises continuent de ramasser des fourrures sur les deux rives du lac Ontario et les Iroquois, revenant de leurs excursions de chasse aussi loin que le pays des Illinois, s'arrêtent encore à la décharge du lac pour échanger une partie ou la totalité de leurs prises et étancher leur soif.

Le transport entre Cataracoui et Montréal reste toujours un problème important. Il en coûte entre 8 et 12 francs le 100 livres pour transporter la marchandise. Il faut de 12 à 15 jours pour remonter le fleuve et quatre ou cinq jours pour le redescendre. D'après les calculs de J. P. Robinson, qui a recueilli une volumineuse documentation sur le Fort Frontenac, le prix du transport d'effets de France au lac Ontario se répartissait, en général, de la façon suivante : le fret de France à Montréal coûtait 50 livres la tonne ou six deniers la livre, plus six à sept pour cent retenus pour l'assurance. À ce montant, il faut ajouter les frais de chargement et de déchargement, l'emballage et le déplacement de Montréal à Cataracoui.<sup>23</sup> C'est ainsi que les frais de transport ont toujours contribué à majorer le prix des marchandises françaises, ce dont se plaignaient les Indiens. Les fourrures exportées en France, les marchandises d'échange qui en provenaient et les autres produits circulant entre le Canada et les possessions françaises en vue de soutenir la traite des fourrures équivalaient à une couple de millions de livres par année en regard du revenu de quelque 20 millions de livres que Sa Majesté recevait du Canada. Nous devons également tenir compte de la marge de profit supplémentaire qu'exigeaient les marchands à cause de l'insécurité créée par l'émission de monnaie de cartes en Nouvelle-

France. En 1717, la traite des pelleteries, au seul Fort Frontenac, a rapporté un profit net de plus de 16 000 livres, mais l'année suivante, elle enregistrait une perte de 5 000 livres. Le nouveau roi, Louis XV, se dit surpris de cette chute et, soupçonnant la fraude, il demande de surveiller plus étroitement les marchandises.

C'est en 1718 que commence la construction d'un poste permanent si longtemps attendu à Niagara. Le fort est terminé en 1726. Les Anglais s'opposent à ces travaux parce que, d'après eux, Niagara est compris dans le territoire des Iroquois, qui sont considérés comme sujets de la Couronne britannique selon l'article 15 du traité d'Utrecht. Les Français non seulement refusent de raser le Fort Niagara, mais ils exigent en outre que les Anglais détruisent leur poste à Choueguen situé en plein centre du territoire iroquois; ils prétendent que ce fort a été construit en violation du même traité avant que les commissaires n'aient fixé les frontières entre les deux colonies. Les colons français vont même jusqu'à proposer au roi de bâtir leur propre fort à Choueguen pour sauvegarder les intérêts de la colonie sur la rive sud du lac, mais Sa Majesté rejette cette proposition.

Pour contrebalancer l'influence anglaise sur les Indiens, Louis XV accepte officiellement de tolérer la distribution d'eau-de-vie, à la condition d'éviter les abus. Toutefois, il semble que ces instructions semi-secrètes ne soient pas parvenues à l'aumônier du Fort Frontenac. En 1733, le gouverneur Beauharnois rapporte à la cour que le récollet qui y exerce le ministère continue de considérer la vente de l'eau-de-vie comme un péché si grave qu'il est réservé à l'évêque, et que le magasinier du Fort Frontenac a dû descendre à Québec se confesser après avoir essayé vainement de le faire à Cataracoui pendant quatre ans. L'évêque demande au supérieur des récollets de bien vouloir prévenir le prêtre en question de réorienter sa conduite à l'avenir. Néanmoins, la restriction persistante sur la vente des boissons alcooliques ne satisfait personne. L'intendant lui attribue la cause principale du déclin de la traite des fourrures, tandis que le clergé refuse d'accepter le compromis. Cependant, le roi a raison de rappeler à l'intendant qu'il existe une autre explication pour ce déclin et c'est la mauvaise administration des gardes-magasins.



Durant la longue période de paix difficile qui a suivi le traité d'Utrecht en 1713, le personnage important qui préside aux destinées du Fort Frontenac semble avoir été le garde-magasin plutôt que le commandant. Ce poste est devenu un entrepôt pour les marchandises servant à la traite locale ou lointaine, une base commerciale plutôt que militaire. En 1742, à la suite d'une série d'années maigres, le roi décide d'affermir les droits de traite des forts Niagara et Frontenac à la Compagnie française des Indes à un loyer de 8 000 livres par année pour une période de six ans; la compagnie doit également verser à la garnison des deux forts une gratification de 2 400 livres. Elle garantit en outre les gages du charpentier et du magasinier et loue les canots du fort au prix de 1 500 livres. En revanche, elle doit observer une modération raisonnable dans la traite de l'eau-de-vie.

C'est le Sieur Charles Chalet qui est nommé inspecteur général de la compagnie. Il est revêtu de vastes pouvoirs et c'est un administrateur actif, attentif et capable de tirer de bons profits de l'entreprise. Il commence par demander de réduire la garnison des deux forts, puis il organise un convoi de 16 canots chargés de vêtements, de provisions fraîches pour les troupes et de divers articles pour la traite. Son contrat entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1743. Bien sûr, il est strictement interdit au personnel civil et militaire des deux forts de traiter avec les Indiens, sauf au seul profit du fermier. La première année d'exploitation rapporte 40 000 livres, ce qui ne suffit pas à rembourser les frais initiaux considérables de la compagnie. Après la deuxième année, le fermier envisage de mettre fin à son contrat à cause des pertes considérables et inévitables qu'il entrevoit.

Il demande tout de même un élargissement des termes du marché durant la guerre de la Succession d'Autriche. Il est vrai que ce conflit ne s'étend pas à notre pays qui n'en subit pas moins une hausse considérable des prix. De nouveaux arrangements exemptent la compagnie d'assumer les frais de transport des marchandises aux forts. Malgré cette concession, à cause du prix élevé des denrées et d'une lourde perte en mer, le Sieur Chalet demande en 1745 d'être relevé de son bail, prétextant qu'en 1744 il a donné le préavis d'une année exigé par son contrat. Cependant, l'intendant Hocquart lui demande

de rester à son poste pendant une autre année durant laquelle les affaires en Europe pourraient prendre une meilleure tournure ou jusqu'à ce qu'on trouve un nouveau fermier. La colonie est trop pauvre pour gérer elle-même l'entreprise. Les navires de France arrivent toujours après la période de traite; c'est ainsi qu'on en est réduit à fournir aux postes des marchandises de mauvaise qualité à des prix exorbitants; rien d'étonnant que la traite ne soit pas rentable. Chalet devra rester à son poste jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1746, mais ce sera l'extrême limite. C'est l'intendant Hocquart qui dut prendre la succession, le Sieur Chalet conservant les fonctions de comptable et de garde-magasin. Cependant, d'après l'expérience passée, chaque fois qu'on exploite les postes au service de Sa Majesté, les malversations absorbent tous les profits. Au cours de l'année 1748, une partie des pelleteries trafiquées aux forts Frontenac et Niagara sont perdues et le nouvel intendant Bigot reçoit l'ordre de trouver un autre fermier. Un Monsieur Roger finit par accepter.<sup>24</sup>

D'un autre côté, la situation religieuse n'est guère plus reluisante au Fort Frontenac. En 1729, la chapelle manque des vêtements et des ornements les plus essentiels; il n'y a ni ciboire, ni ostensor, ni encensoir, ni cloche. Près de 20 ans plus tard, des disputes sans fin s'élèvent entre M. de Vassan, Breton entêté, et l'aumônier, le père Couturier, au sujet de l'heure de la messe, de l'utilisation de la cloche de l'église et des privilèges particuliers dont le commandant doit jouir dans la nef. Cependant, d'après le registre paroissial, inauguré en 1747, il y a plusieurs baptêmes d'enfants français et iroquois. De fait, il semble que la religion ait attiré plus d'Indiens que de membres de la garnison; en 1748, un grand nombre d'entre eux ayant exprimé le désir d'embrasser le christianisme, il est convenu de créer une mission au Fort Frontenac. C'est l'abbé Picquet qui est chargé de prendre les dispositions nécessaires, notamment de choisir l'emplacement voulu. Cet abbé juge que le Fort Frontenac se prête mal à une telle entreprise et il décide d'établir sa mission à La Présentation (Ogdensburg, N.Y.). Abandonnées aux mains des gens d'affaires et des militaires, la chapelle et la mission de Cataracoui perdent énormément de leur importance. Le fort lui-même est très négligé. On y avait fait quelques réparations en 1741, mais le corps de logis principal, en particulier la courtine, menacent de s'écrouler. L'année sui-

vante, l'intendant demande au grand ingénieur, M. de Léry, d'y effectuer les réparations les plus urgentes; c'est le Sieur Chalet qui doit payer la note. Hocquart va même jusqu'à proposer de réduire la garnison à 15 hommes et deux officiers. En 1744, Chaussegros de Léry rapporte que les fortifications sont en bon état; il a fait ouvrir quelques créneaux et ériger une palissade claire en dehors de l'enceinte. Ces modifications sont terminées en 1748 au prix de presque 7 000 livres.

La crainte de la guerre est maintenant répandue dans toute la colonie qui se sent à toutes fins pratiques abandonnée par la mère patrie. En 1742, les Anglais construisent à Choueguen un nouveau fort plus solide : des murs de quatre pieds d'épaisseur, flanqués de deux grandes tours; au centre, une redoute de pierre; ils ont également deux barques qui sillonnent le lac Ontario. Dès lors, les Indiens deviennent plus arrogants. En 1746, les Hurons attaquent les postes français du haut du pays. L'année suivante, les Agniers (Mohawks) s'en prennent aux villages des environs de Montréal.

Il est désormais indispensable que les Français arment leurs propres barques de canons et qu'ils fassent du Fort Frontenac un havre et un entrepôt bien protégés pour desservir les postes avoisinant les Grands Lacs, même s'ils songent à renforcer d'autres établissements comme celui de La Galette. Il est vrai que le Fort Frontenac n'est pas assez solide pour résister à des attaques plus puissantes que les raids indiens et trop mal situé pour arrêter une invasion par voie du Saint-Laurent. Au cours des années 1740, ce fort connaît une période de calme, alors que presque toutes les autres parties de la colonie sont pratiquement en état de guerre. Pourtant, en juillet 1745, on y expédie des armes, des munitions et des provisions en préparation d'une attaque contre Choueguen. En 1749, le fort possède deux canons de fonte de 4 livres, quatre de 1 livre, neuf pièces sur pivot et un mortier de 6 pouces.

Pour le moment, le traité d'Aix-la-Chapelle a rétabli officiellement la paix en Europe. Toutefois, en Amérique, les mêmes circonstances dangereuses existent : les frontières entre les deux colonies ne sont pas fixées; c'est ainsi que les Anglais et les Français se dis-



putent toujours le droit à d'immenses territoires comme l'Ohio et les Grands Lacs; en outre, ils cherchent toujours à accaparer la plus grande part du commerce des fourrures. Enfin, le Fort Frontenac et le Fort Choueguen, tous deux faits de pierre et dressés l'un contre l'autre sur chacune de leur rive opposée du lac Ontario, sont deux témoins de cette rivalité coloniale et commerciale, laissée à elle-même par les deux mères patries; elle aboutira à la Guerre de Sept Ans.

## 7. LA CHUTE DU FORT FRONTENAC

La rivalité anglo-française au sujet des limites territoriales, de la traite des fourrures et des zones de pêche est sur le point d'entrer dans sa phase dramatique. Le Fort Frontenac va de nouveau jouer un rôle d'une énorme importance en tant que magasin et chantier maritime, en tant qu'arsenal au service de tous les postes français chargés de défendre les frontières mal définies de l'Ouest, en tant aussi que base navale et militaire des opérations se déroulant sur le Saint-Laurent supérieur, les Grands Lacs, l'Ohio et le Mississippi. Pour protéger cette longue ligne de défense, les Français ont érigé des forts et créé des postes d'inégale valeur, dont la plupart comptent sur le Fort Frontenac pour s'approvisionner en armes, en vivres et en matériel : La Présentation, Lévis, Quinté, Rouillé, Niagara, Détroit, Saint-Joseph, Michillimakinac, Crève-cœur, Duquesne, de Chartres et Machault. Les Anglais ripostent en établissant ou en improvisant une série semblable de points d'appui : les forts Choueguen, Ontario, Bull, Necessity et George à l'intérieur des terres et d'autres sur le lac George, la baie d'Hudson et la baie de James. Cependant, la garnison de tous les forts français est très faible et mal armée. Le 20 septembre 1749, Jonquière écrit au ministre qu'aucune compagnie n'est complète, pas une à plus de la moitié de son effectif. Il dépêche même quelques officiers en France pour recruter des soldats qui viendraient renforcer les garnisons des postes échelonnés d'un bout à l'autre du pays.<sup>24</sup> En 1751, l'abbé Picquet rapporte que le Fort Frontenac est à moitié abandonné.

En 1752, la situation s'améliore quelque peu avec l'arrivée du gouverneur Duquesne qui ordonne immédiatement une revue générale des troupes régulières et de la milice. Il renforce la discipline; il

oblige les seigneurs à faire partie de l'armée active et à fournir les officiers de deux compagnies de citoyens de Québec et de Montréal. Même les Indiens sont enrôlés et s'instruisent dans les rangs de la milice. En mars 1753, le gouverneur dispose d'un nombre suffisant d'hommes pour être en mesure de renforcer la garnison des postes éloignés. Un détachement de 70 soldats escorte 80 bateaux chargés de munitions et d'approvisionnements pour le Fort Frontenac. On allait construire trois barques en cet endroit.

Malgré ces améliorations, l'avenir de la Nouvelle-France n'est pas assuré. Selon le recensement de 1754, la population du Canada ne compte que 50 000 âmes, en regard de plus de 1 000 000 pour les colonies britanniques nord-américaines : proportion de 1 sur 20. En outre, les colons sont pauvres, car la traite des fourrures, leur principale source de revenus, n'a guère été rentable, surtout à cause de la mauvaise qualité et du prix élevé des marchandises d'échange, du coût grandissant de l'assurance-transport et des frais considérables de construction et d'entretien d'une longue série de postes. L'intendant réquisitionne souvent les maigres récoltes des « habitants » pour ravitailler les troupes. Bon nombre d'officiers et d'agents pensent plus à leur profit qu'au bien de la colonie. La cour de France s'intéresse aux affaires européennes plutôt qu'aux « quelques arpents de neige » du Canada; et surtout, c'est la Marine britannique qui domine les mers. En revanche, si la colonie française est moins peuplée, elle est aussi plus unie que les Treize Colonies américaines. De leur côté, les Indiens sont pour la plupart amis des Français ou neutres: grâce à eux et aux coureurs des bois, les Français connaissent mieux le pays. Ils contrôlent les principales voies d'eau. Ils disposent d'un excellent service de renseignements dans la personne des missionnaires. Enfin, des ingénieurs et des officiers supérieurs compétents commencent à arriver au Canada, accompagnés de troupes régulières.

Dans le haut du pays, les Anglais veulent détruire les forts construits sur la rivière Ohio, territoire convoité par les Virginiens, puis s'emparer de Crown Point et de Niagara qui constituent des points favorables à la traite des fourrures entre les Iroquois et les marchands de New York. Ils sont également déterminés à accroître leur com-

merce avec toutes les nations indiennes. De leur côté, les Français se préparent activement à offrir une défense vigoureuse; ils refusent de céder un empire qu'ils ont gagné à si grande peine. Les deux camps reçoivent des renforts. Au printemps de 1755, le roi Louis XV envoie un contingent de 3 150 hommes et 209 officiers. Le général Braddock, à la tête de deux régiments de l'armée régulière, vient renforcer la milice virginienne.

La nouvelle parvient à Québec que les Anglais ont rassemblé 4 000 hommes à Choueguen, ont construit 600 bateaux et projettent d'attaquer les forts Niagara et Frontenac. Le 10 juillet, un nouveau gouverneur, le marquis de Vaudreuil, arrive de France. En moins de six semaines, il doit faire face de tous côtés à un ennemi bien armé. Même si, dans ces circonstances, il croit difficile de prendre l'offensive, Vaudreuil décide de lancer le plus tôt possible une attaque contre Choueguen. À partir du 12 juillet, les troupes procèdent par brigades de Montréal au Fort Frontenac; on espère y concentrer toute l'armée française avant la fin du mois. C'est le baron Dieskau qui est chargé de l'opération. Les bataillons de Guyenne et de Béarn campent sous la protection du fort. Toutefois, l'attaque contre Choueguen n'a pas lieu à cause de l'intervention des Anglais près du lac Champlain où ils mettent en fuite les troupes déjà rassemblées par Dieskau. Sur l'Ohio, le capitaine Dumas remporte la victoire sur Braddock.

Vaudreuil est désespéré; après avoir poussé une pointe contre le Fort Frédéric, sur le lac Champlain, il comptait lancer sa propre attaque contre Choueguen. Au lieu de cela, il doit maintenant envisager la possibilité que les Anglais partent du Fort Frédéric pour assaillir les postes du lac Ontario. Le bataillon de Béarn reçoit l'ordre de se retrancher au Fort Frontenac. Toutefois le journal de guerre, tenu par l'adjutant-major Malartic, critique vertement l'état du fort. « Quand on tire une des pièces de canons qui y sont, tout le fort s'en ressent; il est en général très mauvais par la situation et la construction et n'est bon que pour des magasins qu'on veut mettre à labry d'un coup de main. »<sup>25</sup> En conséquence, on ne laisse qu'un détachement de 150 hommes du Régiment de Béarn pour hiverner au Fort Frontenac.

Les Anglais n'attaquent pas depuis Choueguen, mais ils y maintiennent une forte garnison. L'ensemble des ouvrages de défense à l'embouchure de la rivière Oswego comprend trois forts munis de canons et de mortiers. Vaudreuil reste convaincu qu'il faudra une armée considérable, pourvue d'un puissant appui d'artillerie, pour assiéger Choueguen; il n'en décide pas moins de reprendre l'opération contre cette place au début du printemps de 1756. Au cours de l'hiver, Louis-Pierre Poullin de Courval Cressé, aide-constructeur de navire, met en chantier une goélette armée de 10 canons au Fort Frontenac et il est sur le point d'en commencer une plus grande. Pendant ce temps, on aménage des quartiers pour les soldats. En ce moment, les Français disposent de quatre navires sur le lac, le plus grand étant armé de 14 canons de 12 livres.

Après la défaite de Dieskau et la perte presque complète de l'Acadie, le roi Louis XV semble se rendre compte de la gravité de la situation au Canada. En février 1756, il met sur pied un état-major compétent formé du général Montcalm, secondé par les colonels Lévis, Bougainville, Bourlamaque et Desandrouins. Les préparatifs de guerre vont bon train. Plus de 200 bateaux, construits en divers endroits du pays, vont servir au transport des troupes. Le Régiment de La Sarre est affecté au Fort Frontenac. En mars, un détachement de soldats réguliers, de miliciens et d'Indiens s'empare du Fort Bull, près de Choueguen et se renseigne sur la garnison des places environnantes. De leur côté, les Anglais ne perdent pas leur temps. Le gouverneur William Shirley, du Massachusetts, ordonne au lieutenant-colonel John Bradstreet de se rendre à Choueguen le 1<sup>er</sup> avril dans 200 baleinières et autant de canots chargés de munitions et d'approvisionnements en vue de la prochaine campagne qui aura lieu sur le lac Ontario. Des instructions secrètes lui sont aussi données de prendre 200 hommes et d'aller détruire le Fort Frontenac.

De son côté, Vaudreuil ne se sent pas encore prêt à lancer son attaque contre Choueguen. À la suite du succès de l'expédition au Fort Bull, il décide d'envoyer un détachement de 900 hommes à la baie de Niaouaré (Chaumont Bay) sur la rive sud du lac Ontario avec l'ordre d'y établir un camp d'observation d'où il pourrait chercher à capturer les convois et à couper les communications des Anglais avec

Choueguen. Si ces opérations réussissent et si ses troupes principales ne sont pas engagées ailleurs, le gouverneur reste déterminé à réduire ce fort. À cet égard, le commandant de l'armée, le général Montcalm, a une opinion froidement réaliste du Fort Frontenac, centre des lignes françaises où il s'est fait le moins de travaux depuis quelque temps. Il dépêche donc ses ingénieurs ériger des défenses qui ressembleraient à un camp retranché, dominant un fort qu'il faut préserver en raison de son existence même. Il insiste pour que tout soit prêt au Fort Frontenac en attendant l'occasion de mettre le siège devant Choueguen à l'été de 1756 ou, au plus tard, au printemps de 1757. Bourlamaque, officier du Corps de génie, est nommé commandant de la place occupée par les Régiments de La Sarre et de Béarn. L'adjutant-major de la dernière unité, l'aide-major La Pause semble lui aussi avoir une formation d'ingénieur si l'on en juge par le plan qu'il a dressé en vue de faire du Fort Frontenac une véritable place forte. Il propose de bâtir une redoute sur la Pointe Montréal afin de protéger le fort même. Le capitaine Pouchot fera des recommandations dans le même sens.<sup>26</sup>

Au cours de cette période, de petits détachements d'Indiens poussent des incursions du côté de Choueguen et ramènent souvent des prisonniers. Au printemps de 1756, l'un de ces détachements tombe sur un atelier rempli de charpentiers, à la porte du fort. Il en tue une vingtaine et fait quatre prisonniers. Le 10 juin, M. de Villiers dirige un détachement de 700 Canadiens et Indiens à Choueguen pour y surprendre 300 Anglais dans le chantier maritime du fort. La marine des deux camps est très active. Les Anglais sont aperçus plusieurs fois sur le lac Ontario, et le 26 juin, a lieu un vif engagement au large de la baie de Quinté. Les Anglais y perdent l'une de leurs barques. M. de Villiers, commandant de la tête de pont de la baie de Niaouaré, rapporte une rencontre encore plus sérieuse. Il a attaqué 300 à 400 bateaux, chacun portant trois hommes à bord, se rendant de Choueguen à Schenectady. On a signalé 400 hommes tués et 50 prisonniers.

Malgré ces succès, les Français ne semblent pas intéressés à poursuivre l'expansion de leur tête de pont sur la rive sud du lac Ontario, ni à pousser leur attaque du côté de Choueguen. Ils re-

mettent ce projet à cause du manque d'artillerie et de provisions au Fort Frontenac. Pour le moment, Montcalm, ayant appris que les Anglais projetaient d'avancer dans la direction du lac Champlain, se hâte de fortifier Carillon. Une fois la garnison bien établie dans cette place, le général se prépare à partir pour le Fort Frontenac afin d'organiser l'opération de débarquement sur la rive sud du lac Ontario. Ce projet lui semble réalisable si tous les détails sont bien réglés, mais il n'en est pas sûr. Il se propose de rassembler les trois bataillons de La Sarre, de Guyenne et de Béarn qui sont cantonnés au Fort Frontenac et à Niagara et quelques Canadiens qui sont débarqués dans le voisinage de Choueguen; il tentera d'assiéger la place ou du moins de créer une diversion.

De son côté, l'intendant Bigot a commencé à expédier toutes sortes de munitions et d'approvisionnements à bord de convois ininterrompus au Fort Frontenac. Le Sieur Rigaud de Vaudreuil monte remplacer le Sieur de Villiers avec des troupes fraîches à la baie de Niaouaré. L'ingénieur De Combles traverse sur la rive sud reconnaître l'emplacement de Choueguen. Montcalm lui-même quitte Montréal le 21 juillet et arrive à Cataracoui le 29. Le Régiment de Béarn est rappelé du Fort Niagara au Fort Frontenac où le Sieur Mercier, commandant de l'artillerie, s'est rendu le 27. La marine envoie deux vaisseaux croiser sur le lac au large de Choueguen. L'armée dépêche un détachement surveiller les routes entre Albany et Choueguen.

Le 4 août, Montcalm quitte le Fort Frontenac à la tête des Régiments de La Sarre et de Guyenne appuyés par quatre canons. Le 6, il débarque dans la baie de Niaouaré (Chaumont Bay, N.Y.). Deux jours plus tard, le Régiment de Béarn, quelques miliciens, soit en tout près de 3 000 hommes et 80 bateaux chargés de pièces d'artillerie et de provisions, viennent se joindre aux premières troupes. Le 8, l'avant-garde progresse jusqu'à neuf milles de Choueguen et le lendemain jusqu'à deux milles. L'artillerie et d'autres troupes mettent pied à terre en cet endroit. Le 11, les Français assiègent le Fort Ontario situé sur la rive gauche de la rivière Oswego. Les Anglais évacuent ce fort durant la nuit du 12 et les Français y installent leur artillerie pour pilonner Choueguen et la route qui relie cette place au

Fort George. Le 14, les deux forts restants hissent le drapeau blanc. Les Français font état de 30 morts et blessés, les Anglais comptent environ 150 morts et près de 1 700 prisonniers. Ils ont également perdu 7 navires de guerre, 200 bateaux et une grande quantité d'armes, de munitions et de vivres, soit 704 barils de biscuits, 1 386 barils de porc, 712 barils de farine, 32 boeufs vivants et 11 truies — le tout étant estimé à 20 millions de livres.

Le 21, tous les travaux de défense ayant été démolis, l'armée française se rembarque dans la baie de Niaouaré et les prisonniers sont escortés à Montréal. L'abbé François Picquet érige une croix à Choueguen sur laquelle figure une inscription latine : *In hoc signo vincunt*, et il plante un mât portant les armes du roi de France. Le gouverneur fait chanter un *Te Deum* et ordonne des réjouissances publiques. La destruction de Choueguen et de ses deux forts de flanquement ainsi que de sa flotte laisse les Français en position de dominer complètement les Grands Lacs. Vaudreuil écrit au ministre que la traite aurait été abondante si le Fort Frontenac avait possédé une quantité suffisante de marchandises d'échange. Par contre, il est maintenant bien pourvu de canons et il sert d'arsenal à la flotte française du lac Ontario qui comprend la *Marquise de Vaudreuil*, le *Huron*, une goélette et un bateau, tous bien armés.

Après la destruction de Choueguen, Montcalm se dirige immédiatement vers Montréal, puis vers le Fort Carillon sur le lac George où, le 4 septembre, il prend le commandement des troupes qui s'y trouvent déjà rassemblées. La rumeur générale veut que les Anglais y préparent une attaque en direction du lac Champlain. Le 21 janvier 1757, Rigaud de Vaudreuil exécute un raid dans le voisinage du Fort William Henry. Montcalm emporte la place au mois d'août, mais faute de provisions, il n'est pas en mesure de poursuivre son attaque contre le Fort Lydius situé à côté.

Dans l'ensemble, la guerre nord-américaine, que la France déclare officiellement en mai, et l'Angleterre en juin 1756, se déroule de façon assez favorable à la Nouvelle-France. Celle-ci a cédé le Fort Beauséjour en Acadie, mais Louisbourg résiste toujours. Elle domine sur les Grands Lacs, le lac Champlain et le lac George où les Anglais

ont perdu leurs principaux postes de résistance. Toutefois, la population manque de vivres, surtout de pain et de viande; même les rations de l'armée sont réduites en 1757. Il a fallu réquisitionner des provisions dans tout le pays pour soutenir l'expédition du lac George. L'armée ne compte que 4 820 soldats réguliers; il manque 750 hommes pour compléter l'effectif des bataillons; le 1<sup>er</sup> mai 1758, 1 200 hommes. Même les troupes coloniales sont incomplètes. Les officiers payés en argent de papier ont du mal à joindre les deux bouts. Il arrive quelques hommes de recrue, mais ils sont de piètre qualité.

De leur côté, les Anglais resserrent le blocus à l'embouchure du Saint-Laurent. Ils ont également l'intention d'attaquer par voie terrestre les principaux forts de la colonie française. En juillet, le général James Abercromby lance une armée de plus de 15 000 hommes dans la direction générale de Montréal. Son premier objectif est le Fort Carillon sur le lac George. Il y est arrêté et défait le 8 juillet. Toutefois, la colonie française ne peut compter indéfiniment sur de tels miracles. C'est qu'il existe des différends profonds entre les principaux dirigeants du pays, entre les troupes régulières et les milices; des conflits d'autorité, de tactiques militaires, si bien que malgré les victoires qu'il a remportées et qu'il n'a pas manqué de signaler à la cour, Montcalm juge la situation militaire désespérée et sa propre situation financière insuffisante; il demande au ministre comme unique faveur de le rappeler. André Doreil, commissaire des guerres au Canada, ami de Montcalm, demande la même permission pour des raisons, prétend-il, de santé. Montcalm se rend bien compte que, disposant de seulement huit bataillons incomplets, mal nourris et mal équipés, il doit s'incliner devant les 20 régiments britanniques, une milice nombreuse, une marine puissante et de riches colonies. Il ne pourra jamais prendre l'initiative, mais il devra rester sur la défensive contre des attaques pouvant surgir de n'importe quel point entre la Nouvelle-Écosse et la Louisiane. Montcalm et Doreil conseillent donc au ministre de faire la paix car selon eux « la colonie sera aux mains des Anglais cette année. »<sup>27</sup>

De fait, la marée monte très vite. D'abord, c'est Louisbourg, dernier bastion en Acadie, qui cède le 28 juillet, 1758. Une autre menace se prononce sur les bords du lac Ontario, tandis que le corps



principal de l'armée française, soit quelque 3 000 hommes, se trouve encore à Carillon. En s'emparant du Fort Frontenac, les Anglais détruisaient la base des opérations navales françaises sur les Grands Lacs et couperaient la Nouvelle-France en deux parties isolées. Cet entrepôt de marchandises, d'armes, de munitions et de provisions pour tous les postes du haut du pays n'est devenu qu'un misérable abri défendu par une garnison de 50 hommes, commandée par un noble vieillard de 68 ans, le Sieur Pierre-Jacques Payen de Noyan. Les retranchements construits par le Régiment de Béarn en dehors des murs sont abandonnés.

M. de Vaudreuil, qui avait songé à organiser une diversion contre Corlar à l'été de 1758 en vue de protéger le Fort Frontenac et de maintenir la neutralité de la Confédération iroquoise se voit forcé d'annuler cette entreprise et de concentrer toutes les troupes disponibles à Carillon. Le gouverneur compte maintenant sur les négociations pour conserver l'amitié des Cinq-Nations; toutefois, celles-ci sont en train de se tourner secrètement du côté du plus fort. Quant aux Anglais, il croit qu'ils n'oseront pas traverser le lac à cause de la flotte française.

Cependant, dès le 13 juillet, les Anglais prennent des mesures pour concentrer des troupes en préparation d'une attaque prévue contre le Fort Frontenac. Le brigadier-général Stanwix, commandant l'armée stationnée sur la rivière Mohawk, enjoint, le 11 août, au lieutenant-colonel John Bradstreet de capturer et de raser le Fort Frontenac. Le gros de ses troupes quitte la rivière Mohawk le 16. Le capitaine de Noyan est aussitôt informé de ce mouvement et ses éclaireurs mettent la main sur les ordres généraux de cette opération. Il dépêche un messenger à Vaudreuil pour lui apprendre que les Anglais traversent le lac et se dirigent vers Cataracoui; il demande des renforts. Vaudreuil fait battre immédiatement l'alerte générale et, sans égard à la moisson, il ordonne la levée de 1 500 soldats, fermiers et Indiens; il confie le commandement de ce détachement au capitaine François Duplessis-Fabert. Le 27, ces troupes quittent Lachine pour Cataracoui. Pendant ce temps, des troupes anglaises au nombre de quelque 3 000 hommes mettent pied à terre à un mille du Fort Frontenac à 18 heures le 25 et, à 21 heures, elles ont réussi à

s'emparer des navires dans le port. À l'aube, le commandant anglais effectue une reconnaissance du fort. Il ordonne immédiatement de débarquer l'artillerie qui comprend deux canons de 8 pouces, deux obusiers et quatre pièces de 12 livres amenées à moins de 200 mètres du fort, derrière une colline; c'est de cette position que l'artillerie pilonne la place durant toute la journée et la nuit du 27. Elle installe d'autres batteries du côté nord-ouest et dans les anciens retranchements situés à quelque 200 mètres du fort. Celui-ci ouvre le feu de ses canons et de ses mousquets, mais ne cause guère de dommage chez les assaillants. À 7 heures le 28, deux navires sortent de la baie et tentent de s'échapper vers Niagara ou La Présentation (Ogdensburg), mais l'artillerie ennemie les force à s'échouer. M. de Noyan réunit son conseil de guerre et tous les membres se prononcent en faveur de la reddition. À 8 heures, la garnison hisse le drapeau blanc; à 9 heures, deux compagnies anglaises pénètrent dans la place. Le Fort Frontenac vient de se rendre le 28 août 1758.

Seuls les capitaines et les équipages de deux grandes barques, soit environ 24 hommes, avaient réussi à s'enfuir. À l'intérieur et à l'extérieur du fort, on compte 110 hommes, femmes et enfants, 60 canons, 16 mortiers, 9 navires, du matériel naval et militaire, des provisions et des articles d'échange avec les Indiens d'une valeur estimative de 800 000 livres, destinés aux postes supérieurs. Après la capitulation, Bradstreet permet à tous les Français qui sont à Cataracoul de se rendre à Montréal et M. de Noyan s'engage à libérer le même nombre de personnes au Fort George. Le groupe se met en route le soir même du 28. Les Anglais passent la journée à raser le fort et à charger le butin à bord de deux navires saisis. Ils détruisent tout ce qu'ils ne peuvent embarquer et ils sont prêts à repartir eux aussi le 28.

M. de Noyan n'a pas été en position de résister à cette attaque, mais il a certainement commis une erreur en ne brûlant pas ses vaisseaux et en ne détruisant pas les stocks relativement abondants destinés aux postes de l'Ohio et de Niagara. De plus, la perte du Fort Frontenac ne laissait plus aux Indiens le choix de leur commerçant allié. Les Anglais sont désormais les seuls maîtres du lac Ontario, lien vital de communication avec les forts Niagara et Duquesne. Le

gouverneur du Canada doit corriger cette situation ou rendre toute la partie supérieure du pays. Malgré les faibles moyens dont il dispose, il essaiera de rétablir la suprématie navale des Français sur le lac Ontario.

Duplessis-Fabert et son détachement rencontrent la garnison du Fort Frontenac en route pour Montréal. Quant à lui, il doit aller réoccuper le Fort Frontenac. Le gouverneur avait aussi dépêché l'ingénieur en chef de la colonie, M. de Pontleroy, pour reconstruire le fort. En même temps, il avait envoyé un détachement de 500 hommes, sous les ordres du capitaine de Montigny, renforcer la garnison du Fort Niagara. De son côté, Duplessis-Fabert décide d'établir son quartier général non pas à Cataracoui, mais à La Présentation (Ogdensburg). Le Sieur de Cressé avait été envoyé pour mettre en chantier trois grands vaisseaux de guerre. Duplessis-Fabert sera bientôt remplacé par le capitaine Antoine-Gabriel-François Benoist. Le 6 septembre, le gouverneur Vaudreuil organise à Montréal une conférence à laquelle Montcalm est convoqué de Carillon. Il est décidé de prendre tous les moyens possibles pour reconquérir le lac Ontario. Le 17 septembre, un rapport en provenance de La Présentation déclare que le Fort Frontenac serait vite réparé, certains de ses éléments étant restés en bon état; la boulangerie et d'autres bâtiments sont intacts; six canons de 12 livres ne sont pas endommagés; d'autres pièces ne sont qu'enclouées ou privées de leur tourillon. Le 19, le commandant demande à de Pontleroy de trouver, sur le lac Ontario, le meilleur endroit pour construire un nouveau fort. Dans l'intervalle, de nombreux convois de ravitaillement abordent à La Présentation, car la saison est trop avancée et le Fort Frontenac non réparé n'est pas prêt à recevoir une garnison cet hiver-là.

En octobre, le comte Louis-Antoine de Bougainville, protégé de Montcalm, et Michel-Jean-Hugues Péan, ami de l'intendant François Bigot et concussionnaire influent, sont délégués en France pour expliquer à la cour la situation périlleuse de la colonie. Vaudreuil compte que, s'il peut utiliser La Présentation comme nouvelle base de ravitaillement, il sera en mesure de restaurer le Fort Frontenac durant l'hiver et de rétablir au printemps sa suprématie sur le lac Ontario. Il projette également de rassembler, après les récoltes, une armée de

plus de 5 000 hommes pour harceler les Anglais sur la rive sud du lac Ontario, de réparer le Fort Frontenac et d'approvisionner les postes plus éloignés. Montcalm, sur l'avis de Pontleroy, est en faveur de La Présentation en tant que nouvelle base d'opérations, mais il déconseille, avec des troupes aussi faibles, de prendre l'offensive contre la puissante armée anglaise dans la région des Grands Lacs. Vaudreuil nomme le chevalier François, duc de Lévis, commandant de la région du lac Ontario; il doit faire rapport au gouverneur au sujet des activités à entreprendre au cours de l'hiver.

Toutefois, en novembre, l'évacuation et la destruction du Fort Duquesne, sur l'Ohio, même avant l'attaque de la puissante armée du brigadier-général John Forbes (5 000 miliciens, 1 400 highlanders, 400 Royal Americans et 40 artilleurs) marquent le début de la fin de la domination française sur l'Ohio et la perte définitive des territoires de l'Ouest. Le roi rejette tout de même le plan de Montcalm d'abandonner Québec et de retirer ses troupes en Louisiane pour y rejoindre les alliés espagnols de la France. Tout ce que la colonie peut obtenir est un renfort de 300 recrues.

Pour l'année 1759, l'État-major anglais conçoit une triple attaque : par le général James Wolfe contre Québec; par le général Jeffery Amherst, contre Montréal et par les généraux John Prideaux et Sir William Johnson, contre les forts Frontenac et Niagara. Une armée de 6 500 hommes devait traverser le lac Ontario, détruire tous les ouvrages que les Français ont pu rétablir au Fort Frontenac depuis la dernière attaque et saisir tous les vaisseaux qui pourraient s'y trouver. Cette armée devait ensuite rejoindre un contingent de 300 hommes à La Galette (Prescott) qui devait être incendiée, puis se déployer pour couper toutes les communications entre Montréal et les lacs. Une garnison de 500 hommes occuperait la région, tandis qu'un autre détachement de 4 000 hommes remonterait à la tête du lac Ontario assiéger Niagara. Le reste de cette armée se dirigerait vers Laprairie, en face de Montréal.

Dans le camp opposé, pour contrer cette puissante invasion, le plan d'opération des Français sur le lac Ontario pour la même année ne prévoyait l'envoi au Fort Frontenac que d'un détachement com-

posé de 30 soldats coloniaux, de 30 miliciens canadiens et de quelques Indiens qui devaient se déplacer constamment et surveiller les mouvements ennemis aussi bien pour protéger La Présentation contre toute surprise que pour empêcher les corvettes ou les convois de ravitaillement de tomber dans des embûches ennemies.

Le plan d'opération anglais s'est déroulé d'une façon très systématique. Le Fort Niagara défendu par quelque 500 hommes, assiégé le 7 juillet, rend les armes le 25. Sa garnison est emmenée à New York en compagnie du reste des défenseurs des postes de l'Ohio et de l'Illinois. La ville de Québec elle-même capitule le 18 septembre 1759.

L'ingénieur Pierre Pouchot de Maupas qui avait rendu le Fort Niagara et qui était revenu au Canada grâce à un échange de prisonniers, se voit forcé de capituler de nouveau au Fort Lévis (à l'est de Prescott) le 26 août 1760 et le 27, Bougainville doit baisser pavillon au Fort de l'Île-aux-Noix (près de Saint-Jean). Le duc François de Lévis rend les armes à Montréal le 8 septembre. C'est ainsi que l'empire colonial français au Canada prend fin, en même temps que toute possibilité de restaurer les postes qui s'étendaient un jour de l'Atlantique jusqu'au golfe du Mexique, rêve conçu par La Salle, Talon et Frontenac.

En somme, le Fort Frontenac, comme toute la colonie française, a été victime d'une part d'une armée et d'une marine anglaises puissantes et d'autre part de l'incurie de la royauté française, du manque de renforts, d'armes et d'approvisionnements; victime aussi d'activités vénales, d'un conflit d'autorité entre le gouverneur Vaudreuil et le lieutenant-général Montcalm, ainsi que de l'incompatibilité des tactiques militaires françaises et canadiennes. En 1761, M. de Noyan, forcé à la retraite par le marquis de Vaudreuil, rentre en France. Accusé de malversations, il est emprisonné à la Bastille du 21 mars 1762 au 10 décembre 1763. Le tribunal ne le reconnut coupable que de certaines négligences administratives puisque la seule peine qui lui fut imposée est une amende de six livres (en comparaison de 600 000 livres pour Péan et de 1 500 000 livres pour Bigot) et une réprimande.

*LES COMMANDANTS DU FORT FRONTENAC (1673-1758)*

LA SALLE, Robert Cavelier, Sieur de	1673-1687
RICHARD, dit Lafleur, Guillaume (suppléant)	1673-1675
Dauphin de LA FOREST, François (suppléant)	1675-1683
MACARD, dit Champagne, Charles	1683
BERTET, sergent (suppléant)	1683-1684
ORVILLIERS, Capitaine Rémy Guilloust d'	1684
VALRENNES, Capitaine Philippe Clément de Vault, Sieur de	1688-1689
<i>Démolition du fort</i>	1689-1695
LA VALLIÈRE, Capitaine Michel Leneuf de	1695-1696
GREYSOLON DULUTH, Capitaine Daniel	1696
DESJORDY, Moreau de Cabanac, François	1696
DUFROST DE LA GEMERAIS, François-Christophe	1696-1699
LA PORTE DE LOUVIGNY, Capitaine Louis (de)	1699-1700
ALOIGNY, Charles-Henri, Marquis de la Groye	1700-1704
DES BERGÈRES, Raymond Blaise	1701-1704
LA CORNE DE CHAPTES, Jean-Louis de	1704-1706
TONTI, Alphonse de, baron de Paludy,	1706-1708
HERTEL DE LA FRESNIÈRE, Capitaine Joseph- François	1708-1712
RAMEZAY, Louis de, Sieur de Mannoir en l'absence de la Fresnière	1710
JONCAIRE, Capitaine Louis-Thomas	1712-1721
PAYEN DE NOYAN, Capitaine Pierre-Jacques	1721-1722
PÉAN, Capitaine Michel-Jean-Hugues	1722-1726
LEMOYNE, Paul-Joseph, Chevalier de Longueuil	1726-1728
LEGARDEUR DE BEAUVAIS, Capitaine René	1728-1736
CHALET, Sieur François, administrateur	1736-1742
SAINT-OURS, François-Xavier de	1742-1745
JONCAIRE, Capitaine Philippe-Thomas	1745-1746
TONTI, Capitaine Charles-Henri-Joseph	1746
VASSAN, Capitaine Mutigny de	1747-1751
LAVALTRIE, Capitaine Pierre Margane de	1751-1756
BOURLAMAQUE, Colonel François-Charles de	1756-1757
PAYEN DE NOYAN, Pierre-Jacques	1757-1758
LEFEBVRE DUPLESSIS-FABERT, Capitaine François	juin 1758
BENOIST, Capitaine Antoine-Gabriel-François	automne 1758

Cette faute, si faute il y a eu, ne peut servir à entacher l'honneur du Fort Frontenac fondé dans l'enthousiasme d'une époque glorieuse d'expansion à la fois du Royaume de France et du Règne de Dieu; il a joué pendant près d'un siècle un rôle important dans les relations diplomatiques, commerciales, militaires et religieuses de la Nouvelle-France avec les nations iroquoises et les autres tribus indiennes. Il a peu de chances d'être jamais reconstruit, mais les ruines visibles qui en restent témoigneront toujours de son influence passée.

## NOTES

1. APC, C<sup>1</sup>A-3, pp. 108-109. Talon à Louis XIV. Québec, 10 octobre 1670.
2. APC, B3, pp. 78-86. Colbert à Courcelles, 11 mars 1671.
3. Dollier de Casson, *Histoire de Montréal*. (Montréal, 1869) pp. 340-344. P. G. Roy, *Rapport de l'archiviste de la Province de Québec*, 1926-1927, pp. 26- 52. Voyage de Frontenac au lac Ontario.
4. Étienne-Michel Faillon, *Histoire de la colonie française au Canada*, (3 vol., Paris, 1865-1866) I, p. 284-305; Dollier de Casson, *Histoire de Montréal*, *passim*.
5. P. G. Roy, *Op. cit.*
6. APC, C<sup>1</sup>A4, pp. 144-205, Frontenac à Colbert, 12 novembre 1674.
7. Pierre Margry, *Découvertes et établissements des français dans l'Ouest et le Sud de l'Amérique septentrionale*, 1614-1754 (Paris, 1876) I, pp. 195-238.
8. *Ibid.* p. 280, La Salle à son beau-frère, 5 avril 1675.
9. Louis Hennepin, *Nouvelle découverte d'un très grand pays situé dans l'Amérique entre le nouveau Mexique et la mer glaciale* (Utrecht, 1677) vol. I, chap. I à X.
10. APC, B7, pp. 240-243, Permission au Sieur de La Salle de découvrir la partie occidentale de la Nouvelle France (Saint-Germain-en-Laye) 12 mai 1678.
11. Margry, *op. cit.*, pp. 329, 333-342, 399, 424, 425-427.

12. APC, C<sup>1</sup>A 37, pp. 191-196. Conseil, La Demelle Madeleine de Roybon d'Alonnes, 9 avril 1717.
13. APC, C<sup>1</sup>A 6-1, pp. 351-366.
14. Margry, *op. cit.*, I, 424. Coût de l'entreprise de La Salle..
15. APC, B11, pp. 91-99, Louis XIV à La Barre, Versailles, 31 juillet 1684.
16. APC, C<sup>1</sup>A, 6-1, pp. 100-104, Québec, 10 octobre 1682.
17. British Museum, MSS16913, pp. 173-180, Le P. Lamberville à mon Révérend Père en Jésus-Christ, Paris, ce 23 janvier 1695.
18. Société littéraire et historique de Québec, *Collection de mémoires et de relations sur l'ancienne histoire du Canada* (Québec, 1840); *Ibid. Recueil de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre tant des Anglais que des Iroquois depuis l'année 1682* (Québec, 1871) *passim*.
19. APC, C<sup>1</sup>A14, pp. 94-112. *Relations de ce qui s'est passé...en 1695-96*.
20. *Ibid*, pp. 38-94.
21. W. J. Eccles. «Frontenac's Military Policies 1689-1698», *Canadian Historical Review*, XXXVII (septembre 1956) pp. 201-224.
22. APC, C<sup>1</sup>A 29, pp. 25-102, Clatrambault d'Aigremont à Pontchartrain, 14 novembre 1708.
23. Ontario, Department of Public Records and Archives, J. P. Robinson, MSS, «The Value of Fort Frontenac» 5.
24. APC, C<sup>1</sup>A 93, pp. 88-89, Jonquière au ministre, 20 septembre 1749.
25. APC, Ministère de la Guerre, Archives anciennes, Correspondance, vol. 3405, pièce 119, pp. 221-224.
26. Pierre Pouchot, *Mémoires sur la dernière guerre de l'Amérique septentrionale* (3 vol.), Yverdon, 1781, I, 112.
27. *New York Colonial Documents*, X, 733, Montcalm à Belle Isle, juillet 1958.